



Un étudiant dans la ville

GUIDE PRATIQUE



Éditos

La Ville de Paris et le CROUS se sont associés pour créer ce guide et vous accompagner tout au long de cette année universitaire en participant ainsi à votre réussite et à votre bien-être dans la ville. La Ville de Paris met en place de nombreux dispositifs pour faciliter votre installation, répondre aux difficultés que vous pouvez rencontrer et animer la vie associative et culturelle à laquelle vous êtes invités à participer. C'est toute la ville qui fait campus et vous offre ainsi un nombre considérable de lieux de vie, de rencontre, de travail, de découverte.

Au cours de l'année, vous serez associés au débat de l'instance participative étudiante de la Ville de Paris, « Étudiant de Paris - Le Conseil », sur les sujets qui concernent les étudiants parisiens. N'hésitez pas à surfer sur etudiantdeparis.fr qui fourmille de nombreuses informations sur la vie étudiante à Paris et de bons plans surtout. Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année universitaire.

Didier Guillot
Adjoint au Maire de Paris,
chargé de la vie étudiante

À l'occasion de cette nouvelle année universitaire, la Ville de Paris et le CROUS ont décidé de fusionner leur guide pour présenter un guide pratique commun à l'intention des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur parisien. Il est conçu pour vous aider à réussir votre parcours étudiant et citoyen à Paris.

Le CROUS de Paris a pour mission de favoriser les conditions de vie et de travail des étudiants, c'est-à-dire de contribuer à la réussite de vos études. Ce guide apportera les repères et les informations utiles sur tous les services de la vie étudiante proposés par le CROUS et répondra à de multiples questions :

- + Comment financer mes études ?*
- + Comment trouver un job ?*
- + Où trouver un lieu de restauration ?*
- + Quelles sont les démarches pour obtenir un logement ?*
- + Comment rencontrer une assistante sociale ?*
- + Comment suis-je accueilli en tant qu'étudiant international ?*
- + Quelles sont les démarches pour financer un projet culturel ou humanitaire ?*
- + Où pratiquer une activité sportive ?*

Ainsi, le CROUS, service public de la vie étudiante, vous accompagne dans votre vie universitaire et personnelle et mène ses actions avec la participation de vos élus étudiants et en partenariat étroit avec les établissements d'enseignement supérieur et la Ville de Paris.

Excellente année universitaire à toutes et à tous.

Denis Lambert
Directeur
du CROUS de Paris

Sommaire

Préparer votre avenir

Étudier	p. 07
Carte Étudiant de Paris	p. 07
S'orienter, préparer son projet professionnel	p. 08
Financer sa formation	p. 10
Étudier en situation de handicap	p. 14
Étudier à l'étranger	p. 15
Être étudiant étranger à Paris	p. 17

Travailler	p. 18
Jobs et stages : sites et accueils spécialisés	p. 18
Jobs, les bons plans	p. 19
Stages, les bons plans	p. 21

Vivre à Paris

Se loger	p. 23
Logements publics	p. 23
Le parc privé	p. 26
Les aides au logement	p. 30
Des difficultés temporaires	p. 33

Manger, bouger	p. 34
Se restaurer	p. 34
Bouger connecté.....	p. 37

Se soigner	p. 39
Comment être couvert	p. 39
Où se soigner	p. 42
En finir avec les dépendances	p. 44

Vivre sa sexualité	p. 46
Sexualité, contraception, IVG... ..	p. 46

Faire du sport	p. 49
Activités sportives	p. 49

Se cultiver	p. 52
Kiosques, cinémas, théâtres, musées, bibliothèques... ..	p. 52

Agir dans la ville

S'engager	p. 59
Engagement au sein de la Ville	p. 59
Trouver une association	p. 62
Les aides financières	p. 63
Les organisations étudiantes représentatives.....	p. 67

Exprimer votre créativité

Créer	p. 69
Festival ICI & DEMAIN	p. 69
Paris Jeunes Talents.....	p. 70
Dispositif «Culture Actions» du CROUS.....	p. 70

Étudier

Carte Étudiant de Paris

MODE D'EMPLOI

L'implication de huit universités regroupées dans le projet Université numérique Paris Île-de-France, du CROUS, de l'Académie de Paris et de la Mairie de Paris a permis la création d'une carte unique pour tous les étudiants parisiens en université.

Une foule de fonctionnalités...

Aujourd'hui, cette carte vous permet de payer vos repas dans tous les restaurants universitaires du CROUS. La carte Étudiant de Paris vous permet de payer partout où la technologie Moneo est offerte (commerces, équipements sportifs, bibliothèques...). Dans certaines bibliothèques et établissements universitaires, elle vous sert également de carte de photocopie.

Une foule d'avantages...

- ✦ des théâtres municipaux à tarif réduit
- ✦ des avantages tarifaires sur des spectacles proposés par le CROUS de Paris
- ✦ des entrées aux colloques et aux conférences dans les établissements parisiens d'enseignement supérieur
- ✦ un accès privilégié aux terrains de sport et autres infrastructures étudiantes
- ✦ des tarifs réduits pour les expositions des musées parisiens
- ✦ des tarifs réduits dans les centres d'animation
- ✦ ... Et de nombreux autres avantages tarifaires proposés toute l'année par des partenaires privés

**Préparer
votre avenir**

etudiantdeparis.fr

S'orienter, préparer son projet professionnel

LES ADRESSES UTILES

Les SCUIO et les BAIP des universités

Au sein des universités, les Services communs universitaires d'information et d'orientation (SCUIO) proposent aux étudiants des documents sur les cursus universitaires et des conseils d'orientation. Les Bureaux d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) sont chargés d'aider les étudiants dans l'affinement de leur projet professionnel, dans leur recherche de stages et d'un premier emploi.

Le CIO des enseignements supérieurs

Le Centre d'information et d'orientation (CIO) est spécialisé dans les filières post-baccalauréat. Sur place vous pourrez explorer les multiples possibilités qui s'offrent à vous grâce à une documentation très complète. Des conseillers d'orientation psychologues vous renseigneront, sur place à la Sorbonne, tous les jours de 14h à 18h.

Le CIDJ

Le Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) est un lieu d'informations pratiques et de conseils sur tous les thèmes qui touchent les étudiants : vie pratique (logement, jobs), santé, loisirs, soutien aux initiatives et, bien sûr, études, formation et vie professionnelle.

CIO

➔ **Université Paris Sorbonne**
Université Paris Sorbonne, 47 rue des Écoles - 75230 Paris. Entrée par le 1 rue Victor-Cousin - Paris 5^e
Sans rdv : lun. au ven.

de 14h à 18h
Sur rdv : lun. au ven.
de 10h à 18h.
T. 01 40 46 23 13
Par téléphone lun. de 14h à 18h, mar. à ven. de 10h à 13h et de 14h à 18h.
T. 01 40 46 23 24

CIDJ

101 quai Branly - Paris 15^e.
Du lun. au ven., de 10h à 18h sauf jeu. de 13h à 18h. Sam. de 9h30 à 13h.
T. 01 44 49 12 00
ou 0 825 090 630

Les SCUIO et les BAIP des universités

➔ **Paris 1, Centre Pierre Mendès France**
Tour C - 9^e étage - Bureau C901. 90 rue de Tolbiac Paris 13^e. T. 01 44 07 86 27

➔ **Paris 2, Université Panthéon - Assas**
CIO - 3^e et 4^e de l'immeuble de Notre-Dame des Champs. 83 bis rue Notre-Dame des Champs Paris 6^e. T. 01 44 41 58 75
Lun. au ven. 9h30 à 12h.
Du lun. au mer. de 14h à 17h, jeu. de 9h30 à 17h, ven. de 9h30 à 12h30

➔ **Paris 3, Université Sorbonne Nouvelle**
Centre Censier, Bureau 4 13 rue Santeuil - Paris 5^e
T. 01 45 87 40 01

➔ **Paris 4, La Sorbonne**
Porte 12-C364, RDC, Galerie Richelieu. 1 rue Victor-Cousin - Paris 5^e
T. 01 40 46 26 14.
Du lun. au jeu. de 9h30 à 12h et de 14h à 17h, ven. de 9h30 à 13h

➔ **Paris 5, Université Paris Descartes - SOFIP**
12 rue de l'École-de-Médecine - Paris 6^e.
Aile Gauche - 1^{er} étage
T. 01 76 53 16 50. Du mar. au jeu. de 11h à 17h

➔ **Paris 6, Université Pierre et Marie Curie**
4 pl. Jussieu - Paris 5^e
Batiment K., T. 01 44 27 33 66 / 39 70. Du lun. au ven. de 10h à 16h

➔ **Paris 7, Université Paris Diderot**
« Grands Moulins »
Bâtiment C - RDC
10 esplanade des Grands Moulins - Paris 13^e
T. 01 57 27 71 31. Du mar. au mer. de 9h à 12h et de 14h à 17h, du jeu. au ven. de 9h à 12h

➔ **Paris 9, Université Paris-Dauphine**
Place du Maréchal-de Lattre-de-Tassigny Paris 16^e. RDC - Aile P cour d'honneur.
T. 01 44 05 49 84
Lun. de 9h à 13h, du mar. au ven. de 9h à 17h

BAIP

➔ **Paris 1, Centre Pierre Mendès-France**
Bureau C8 07 (8^e étage)
90 rue de Tolbiac - Paris 13^e
Du mar. au ven. de 9h30 à 17h

➔ **Paris 2, Université Panthéon - Assas**
1^{er} étage, accès esc. d'honneur,
12 pl. du Panthéon - Paris 5^e.
T. 01 44 41 55 57
Du lun. au mer. de 14h à 17h, jeu. de 9h30 à 17h, ven. de 9h30 à 12h30

➔ **Paris 3**
Mer. de 9h30 à 12h30.
À l'accueil du SCUIO-IP

➔ **Paris 4, BAIP Bureau d'aide à l'insertion professionnelle**
Salle F036 -
46 rue Saint-Jacques - Paris 5^e
Sur rdv, de 10h à 17h. T. 01 40 46 25 51
contact.baip@paris-sorbonne.fr

➔ **Paris 5, Université Paris Descartes – SOFIP l'insertion professionnelle**
12 rue de l'École-de-Médecine - Paris 6^e
Aile gauche - 1^{er} étage
T. 01 76 53 16 50. Du mar. au jeu. de 11h à 17h

➔ **Paris 6, Université Pierre et Marie Curie**
(SCUIO + BAIP fusionnés)
Bâtiment K. 4 pl. Jussieu Paris 5^e. T. 01 44 27 33 66 / 39 70. Du lun. au ven. de 10h à 16h

➔ **Paris 9, Université Paris Dauphine**
Place du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny Paris 16^e. RDC
Aile P cour d'honneur
T. 01 44 05 41 47. Lun. de 9h à 13h, mar. et jeu. de 10h à 17h, ven. de 9h à 12h

Financer sa formation

LES AIDES

Les aides du CROUS

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche accorde de nombreuses aides aux étudiants. La mission du CROUS est de les gérer en vous rendant le meilleur service à travers son rôle de guichet unique des aides aux étudiants.

Les bourses sur critères sociaux du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Elles sont accordées aux étudiants en fonction de la situation sociale de leur famille et de la formation suivie (formations licence/master, 1^{er} et 2^e cycle). Deux compléments sont possibles : l'aide au mérite et l'aide à la mobilité internationale. La bourse sur critères sociaux est versée en 10 mensualités (septembre à juin).

Les conditions d'attribution

Être âgé de moins de 28 ans au 1^{er} octobre de l'année universitaire pour une première demande de bourse.
Être de nationalité française ou posséder la nationalité d'un État membre de l'Union européenne.

Être inscrit en formation initiale, suivre des études à temps plein dans un établissement public ou dans une formation habilitée à recevoir des boursiers par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur ou par le ministère de la Culture et de la Communication.

Les critères

Ces aides sont attribuées en fonction de trois critères :

- + les revenus de la famille
- + le nombre d'enfants à charge de la famille
- + l'éloignement du lieu d'études
- + conditions de maintien de la bourse
- + le maintien de la bourse est soumis à des conditions d'assiduité en cours, en TD et de présence aux examens

Attention : le montant des bourses est susceptible d'être réévalué chaque année. La parution des nouveaux barèmes se fait avant la rentrée universitaire

Vous voulez savoir si vous pouvez obtenir une bourse sur critères sociaux ? Connectez-vous sur crous-paris.fr et faites une simulation. Il suffit d'indiquer le montant des ressources de votre famille pour l'année 2009 (avis d'imposition 2010) et le nombre de vos frères et sœurs. Vous aurez alors immédiatement une indication sur le montant de l'aide possible.

Aide au mérite est accordée :

- + Aux élèves de terminale futurs boursiers sur critères sociaux ayant obtenu le baccalauréat avec mention « Très bien », quelle que soit la formation supérieure envisagée. L'aide est versée pendant 3 ans.
- + Aux étudiants boursiers « lauréats » à la fin de la licence (les meilleurs de chaque diplôme, qui s'inscrivent en master 1). L'aide est versée pendant les 2 ans de master. Montant : 1 800 € par an, en 9 mensualités.

Aides pour les étudiants se destinant au métier d'enseignant

Les étudiants inscrits dans des filières de préparation aux concours de l'Éducation nationale peuvent bénéficier d'une aide financière spécifique qui s'ajoute à la bourse sur critères sociaux et à l'aide au mérite. Elle est versée en neuf mensualités selon deux dispositifs :

- + un complément correspondant au montant de l'échelon « 1 » est versé aux étudiants attributaires d'une bourse sur critères sociaux échelon « 0 » du ministère de l'Enseignement supérieur
- + une aide sur critères universitaires (aide contingentée) : les établissements d'enseignement supérieur seront chargés de désigner, parmi les étudiants inscrits dans une formation permettant de se préparer aux concours de recrutement d'enseignants, les étudiants ayant le mieux réussi durant leur précédente année d'études

Fonds national d'aide d'urgence (FNAU) : comporte deux types d'aides permettant de répondre aux situations particulières (destinées aux étudiants

inscrits dans un établissement ouvrant droit à la Sécurité sociale étudiante] :

Aide ponctuelle : permet de répondre à une situation de détresse financière passagère.

Aide annuelle : peut être attribuée dans les cas d'indépendance financière avérée de l'étudiant vis-à-vis de la famille ou en cas de reprise d'études. Elle est réservée aux étudiants de moins de 35 ans qui ne peuvent être boursiers au titre du foyer fiscal familial. L'étudiant doit constituer un dossier social étudiant pour que sa situation soit examinée par une commission (réservée aux étudiants de l'enseignement supérieur).

Les bourses sur critères sociaux du Ministère de la Culture et de la Communication : pour en bénéficier, l'étudiant doit être inscrit en formation initiale dans un établissement d'enseignement et de formation placé sous la tutelle ou le contrôle pédagogique du ministère de la Culture et dans une formation habilitée à recevoir des boursiers.

Les critères sociaux servant à la détermination du taux et du montant de la bourse sont identiques à ceux de l'enseignement supérieur.

D'autres aides sont gérées par le CROUS comme l'allocation parcours de réussite professionnelle ou des aides de fondations et de legs.

Plus de renseignements sur crous-paris.fr ou auprès du service social du CROUS. 01 40 51 37 73, 3^e étage du Centre Jean Sarrailh (31 av. Georges Bernanos - Paris 5^e), ouvert de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Les aides non gérées par les CROUS

Vous pouvez bénéficier d'une aide financière pendant votre scolarité. En dehors des bourses nationales, il existe d'autres moyens de financer ses études.

Les allocations d'études pour les étudiants socio-éducatifs du département de Paris

Le département de Paris verse aux élèves assistants de service social de deuxième et de troisième année et aux élèves éducateurs spécialisés de troisième

année une allocation d'études d'un montant de 645 € par mois sur une durée de 10 mois. Les bénéficiaires s'engagent à s'inscrire au concours sur titre du département de Paris et à servir le département pendant une durée variable selon la durée de leurs études.

Renseignements auprès de la DASES, M. Yvan Brunet Dubuc T. 01 43 47 74 42

Social et paramédical

Pour faire votre demande de bourse, vous pouvez vous connecter sur le site du Conseil régional d'Île-de-France (<https://fss.iledefrance.fr/fss/>), remplir un formulaire en ligne et le remettre entre le 29 août et le 20 octobre 2011 à votre établissement. Se renseigner également directement auprès des établissements de formation.

Outre-mer : le passeport mobilité

Financé par le ministère de l'Outre-mer, le passeport mobilité permet la prise en charge d'un voyage aller-retour par année universitaire pour les étudiants originaires d'outre-mer, qui suivent des études en métropole, outre-mer ou dans l'Union européenne, dans une filière inexistante ou saturée localement.

Pour obtenir les coordonnées d'une agence : ladom.fr/espace-candidat/trouver-une-agence.

L'autre possibilité de financer ses études

Le prêt étudiant

Afin de permettre aux étudiants de diversifier les sources de financement de leur vie étudiante, l'État a créé un fonds de garantie « prêts étudiants ». Grâce à cette garantie, certaines banques peuvent accorder un prêt d'un montant maximum de 15 000 euros à tous les étudiants de moins de 28 ans, français ou ressortissant de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen. Les taux d'intérêt et modalités de prêt sont variables selon les organismes bancaires.

Toutes les infos sur www.crous-paris.fr et sur www.etudiantdeparis.fr, un répertoire des financements dont vous pouvez bénéficier est à consulter dans la rubrique « Infos Pratiques / Finances ».

Étudier en situation de handicap

OÙ SE RENSEIGNER

La Maison départementale des personnes handicapées de Paris (MDPH 75)

La MDPH 75 est un guichet unique destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées et de leur famille.

L'aide aux étudiants en situation de handicap dans les universités parisiennes

Si vous vivez avec un handicap, vous trouverez dans la plupart des établissements un interlocuteur chargé

MDPH 75

69 rue de la Victoire
Paris 9^e. Du lun. au jeu.
de 9h à 16h (mer. à 17h).
Fermeture ven. (sauf rdv).
T. 0 805 80 09 09
F. 01 53 32 37 22
handicap.paris.fr
contact@mdph.paris.fr

Relais handicap

+ Paris I

M^{me} Charfe et M^{me} Percy
sur rdv. T. 01 44 07 89 27
Du lun. au ven. de 9h30
à 16h30

+ Paris II

M^{me} Joubert.
T. 01 44 41 57 13. Lun.
et jeu. de 10h à 16h. Mar.,
mer. et ven. de 9h à 12h

+ Paris III

M Botte. T. 01 45 87 79 55.
Du lun. au ven. 9h30 à 12h,
13h30-17h. Centre Censier
Bureau 39 A RDC

+ Paris IV

M^{me} Pillon. Lun. de 14h
à 16h30 et du mar. au jeu.
de 10h à 12h et de 14h à
16h30. Ven. de 10h à 12h30.
T. 01 40 46 47 92/33 59
accueil-handicap@
paris-sorbonne.fr

+ Paris V, Bureau d'accueil et d'intégration des étudiants handicapés

M^{me} Delfour. Du lun.
au ven., de 9h30 à 12h et de
13h à 17h. T. 01 40 46 17 64
à 16h30

+ Paris VI

Relais Handicap Santé

M^{me} Corre-Mengy.
Du mar. au ven. de 9h30
à 17h30. T. 01 44 27 22 42

+ Paris VII,

Relais Handicap Diderot

Accueil des étudiants
handicapés. M^{me} Chartier.
Du lun. au ven. de 9h30 à
17h30, sauf mar. matin
T. 01 57 27 60 15

+ Paris Dauphine

M^{me} Hourya Mouaci.
Bureau B029 Université
Paris Dauphine. Du mar.
au ven. 9h-12h et 13h30-
16h30. T. 01 44 05 42 54
handicap@dauphine.fr
ou hourya.mouaci@
dauphine.fr. Plus d'infos
sur dauphine.fr

+ Mission CROUS Handicap

4 pl. Jussieu - Paris 5^e,
1^{er} étage. T. 01 44 27 35 05
ou secrétariat du Service
social central
T. 01 40 51 37 73

Centre d'information et d'orientation

+ Paris 11^e/12^e - Réseau Handicap Orientation.

22 rue Gabriel-Lamé
Paris 12^e. T. 01 43 45 90 06
reseau.handicap.
orientation@ac-paris.fr
Lun. de 13h30 à 17h, mar.
et jeu. de 9h à 17h, mer.
et ven. de 9h à 17h30

de répondre à vos questions et de vous accompagner dans votre parcours universitaire.

Les associations

Starting-Block et le programme Handivalides

Le programme Handivalides mis en place par l'association Starting-Block encourage la socialisation de jeunes valides et handicapés à travers la mise en œuvre commune d'activités (éducatives, culturelles et de loisirs) et d'animations de sensibilisation au handicap.

D'autres infos sur starting-block.org ou sur campagne-handivalides.org.

Baisser les barrières

L'association Baisser les barrières a pour objectif d'assurer l'accompagnement des jeunes handicapés dans l'enseignement supérieur. Nouvel environnement, difficultés liées aux transports, lieux de cours éclatés sur plusieurs sites universitaires, prise de cours et accès aux photocopies.

Plus d'infos sur baisserlesbarrieres.org.

Étudier à l'étranger

LES DISPOSITIFS

Les programmes européens, Erasmus

La bourse communautaire Erasmus peut être attribuée à un étudiant effectuant une partie de ses études (de trois mois à un an) dans un autre établissement européen dans le cadre d'un échange inter-établissements.

Adressez-vous au bureau des relations internationales de votre établissement ou visitez europa.eu, rubrique « Education, formation et jeunesse ». Informations sur education.gouv.fr, rubrique « Enseignement supérieur / Mobilité des étudiants ».

Les bourses municipales Erasmus

La Ville de Paris apporte un soutien aux étudiants parisiens qui participent à ce programme de mobilité

étudiante, dans le cadre de la coopération européenne Erasmus. Les universités et écoles parisiennes qui ont signé une convention avec la municipalité se voient accorder un complément de bourse pour leurs étudiants Erasmus. Leur montant est fixé par chaque établissement en fonction de la durée des séjours à l'étranger. Pour l'année 2010-2011, les étudiants ont reçu de la Ville de Paris 160€ par mois de séjour.

Renseignez-vous auprès du service relations internationales de votre établissement.

Les programmes internationaux

La bourse de la région Île-de-France

Tous les renseignements sont sur iledefrance.fr, rubrique «Aides régionales». Vous trouverez également un répertoire des aides à la mobilité dans la rubrique «Financer ses études» d'etudiantdeparis.fr

Aide à la mobilité internationale du CROUS

Cette aide contingentée s'adresse aux étudiants boursiers sur critères sociaux effectuant un trimestre, un semestre ou une année d'études à l'étranger dans le cadre de leur cursus universitaire. Montant : 400€ par mois (entre 2 et 9 mensualités selon la durée du stage et le pays choisi). Pour obtenir cette aide ainsi que l'allocation Erasmus, les étudiants doivent constituer un dossier auprès du service des relations internationales de leur établissement.

Pour connaître la liste des établissements parisiens ouvrant droit à cette aide, connectez-vous sur crous-paris.fr

Être étudiant étranger à Paris

LES SERVICES

S'informer sur etudiantdeparis.fr

Dans la rubrique «Étudiants étrangers» de ce site dédié à tous les étudiants parisiens, retrouvez les informations nécessaires à votre séjour à Paris. Le site vous donne toutes les clefs pour préparer et réussir un séjour universitaire dans la capitale ainsi que pour mieux connaître la vie parisienne. Dans la rubrique «Infos pratiques/Étudiants étrangers», des fiches pratiques traduites dans plusieurs langues sont disponibles pour vous guider dans vos premières démarches: titre de séjour, visite médicale à l'OFII, admissions dans les établissements, logement, bourses...

Le service d'accueil des étudiants étrangers

À la rentrée, du 5 septembre au 10 novembre 2011, la Ville de Paris, le CROUS de Paris et la Cité internationale mettent à la disposition des nouveaux étudiants deux services d'accueil, du lundi au vendredi de 9h à 17h. Ils y trouveront les informations nécessaires à la réussite de leur séjour: assurance maladie, logement, carte de séjour...

Cité internationale universitaire

17bd Jourdan - Paris 14^e
Du lun. au ven., de 9h à 17h.
Le Bureau d'accueil des étudiants en mobilité à Paris est ouvert du lun. au ven. de 9h à 17h.
T. 01 70 08 76 30

baem@ciup.fr ou
ciup.fr/bureau-etudiants-mobilite.htm

CROUS

39 av. Georges- Bernanos
Paris 5^e. RER B Port-Royal.
La cellule Accueil international du CROUS

facilite les conditions de séjour des étudiants étrangers. Du lun. au ven. de 9h15 à 17h sauf mer. crous-paris.fr/rubrique/International

Travailler

Les jobs, les stages

DES SITES ET ACCUEILS SPÉCIALISÉS

Le Pôle emploi

Le Pôle emploi ne propose pas que des postes en CDI. Faites un tour dans l'agence la plus proche de chez vous pour consulter les annonces auxquelles vous pourriez répondre, même si vous n'êtes pas encore diplômé, ni demandeur d'emploi. Elles sont également consultables sur pole-emploi.fr.

Le Pôle emploi CIDJ jeunes

Le Pôle emploi est l'un des principaux partenaires du CIDJ. À ce titre, ce dernier propose tout au long de l'année des offres de jobs consultables sur place, surcidj.com ou sur pole-emploi.fr (toutes offres confondues).

Antenne Pôle emploi au CROUS

Le Pôle emploi « Étudiant » gère de nombreuses offres d'emploi temporaire dans différents secteurs d'activité (accueil, vente, enseignement, aide à domicile, animation, restauration) compatibles avec une poursuite d'études, consultables sur le site du Pôle emploi et sur place (deux bornes sont à votre disposition au 1^{er} étage). Des conseillers Pôle emploi proposent des informations sur la législation, des ateliers d'aide à la recherche d'emplois et de stages (rédaction de CV, de lettres de motivation, entretiens...) et vous aident à formaliser votre projet professionnel sur rendez-vous.

Pour consulter les offres :

pole-emploi.fr, mots-clés « Jobs » et/ou « JBS » (pour les vacances).

Les rendez-vous incontournables :

Le « Baby-sitting dating » en septembre

Le Forum « Jobs d'hiver » en octobre

Le Forum « Emplois été étudiants » en avril

La Maison des entreprises et de l'emploi du 14^e arr.

Des journées de recrutement en cours d'année

Implantée dans le 14^e arr., cet équipement municipal est un lieu de ressources pour les jeunes diplômés et les cadres : accompagnement à la recherche d'emploi, appui à la création d'entreprise ou d'emploi...

Jobs

LES BONS PLANS

Travailler pour la Ville de Paris

Vous pouvez toute l'année postuler pour des jobs municipaux : devenez animateur en maternelle ou à l'école élémentaire et assurez l'interclasse de 11h30 à 13h30 ou la garderie de 16h30 à 18h30. Vous pouvez aussi le faire en centre de loisirs le mercredi ou pendant les vacances, de 8h20 à 18h30. Recrutement sur dossier et entretien.

Renseignements et candidatures : Direction des affaires scolaires (DASCO) 3 rue de l' Arsenal - Paris 4^e. Paris Infos Mairie : 39 75 ou paris.fr/education

Pôle emploi CIDJ jeunes

101, quai Branly - Paris 15^e
Du lun., mar., mer., ven. de
10h à 18h, jeu. de 13h à 18h
et le sam. de 9h30 à 13h.
T. 01 44 49 12 00
M^o Bir-Hakeim ou RER
Champ de Mars (ligne C)

Pôle emploi jeunes au CROUS

39 av. Georges-Bernanos
Paris 5^e, 1^{er} étage
Permanence et accueil :
du lun. au jeu. de 9h à 12h
T. 01 43 26 06 55

Maison des entreprises et de l'emploi du 14^e arr.

13 rue Rémy-Dumoncel,
Paris 14^e. M^o Mouton-
Duvernet. Du lun.
au jeu. 9h à 18h,
le ven. de 13h à 18h.
T. 01 56 54 29 60

Travailler pour l'académie de Paris

L'académie de Paris propose aux étudiants des postes d'assistant d'éducation, exerçant dans les collèges et les lycées, et recrutés directement par les chefs d'établissement. Le gros des recrutements se fait entre avril et juillet.

Toutes les infos sont sur ac-paris.fr, rubrique « Personnels » puis « Personnels d'enseignement : SIATEN ».

L'incontournable BAFA (brevet d'aptitude à la fonction d'animateur)

Une fois obtenu, ce diplôme permet d'encadrer les enfants et les adolescents des centres de vacances ou de loisirs. Cette formation, délivrée par des organismes privés habilités par le ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports n'est pas gratuite mais, des aides peuvent être obtenues auprès de la DDJS, le Conseil régional, certains comités d'entreprise, certaines agences de Pôle emploi...

Renseignez-vous auprès de la DDJS et auprès de la CAF dont vous dépendez. Pour être candidat, vous devez demander un livret de formation.

Le rendez-vous inmanquable : le Forum Paris pour l'emploi des jeunes diplômés

Chaque année au mois de juin, la Ville de Paris invite les jeunes diplômé(e)s en recherche d'emploi à rencontrer des employeurs. Organisé conjointement avec le Pôle emploi et l'ensemble des structures parisiennes spécialisées, notamment les missions locales pour les jeunes et les services d'emploi de proximité de la Ville.

Plus d'infos sur emploi.paris.fr

Chancellerie des universités de Paris

+ Site Sorbonne
Accueil des étudiants
1 rue Victor-Cousin
Paris 6^e, les lun., mer. et jeu.

de 9h30 à 12h et de 14h
à 16h30, le ven.
de 9h30 à 12h

DRJS

+ Direction régionale
de la jeunesse et des sports
T. 01 40 77 55 00
6/8 rue Eugène Oudin
Paris 13^e

Stages

LES BONS PLANS

Les stages à la Mairie de Paris

Chaque année, près de 3000 stagiaires (dont 1000 étudiants) sont accueillis pour une durée d'une semaine à plus de six mois dans tous les niveaux de formation. Il s'agit exclusivement de stagiaires dont le stage est dit « obligatoire ».

Depuis début 2011, vous pouvez consulter les offres de stage disponibles et postuler directement : rendez vous sur stages.paris.fr

Les associations

La Manu

Si vous souhaitez concrétiser votre projet professionnel au contact des entreprises, échanger sur les problématiques liées à l'emploi et à la politique de recrutement, sur la création d'entreprises ou les difficultés liées à l'insertion professionnelle, n'hésitez pas à contacter l'association La Manu.

Dans les campus rencontres et les Manu drinks qu'elle organise, vous pourrez affiner votre projet professionnel et peut-être décrocher un stage auprès d'une entreprise!

L'AFIJ

L'Association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés vous aide à trouver votre « premier emploi ». Le site afij.org fournit une foule d'informations utiles : à visiter sans modération!

Les assos

+ La Manu
la-manu.fr/ou La Manu
Paris. 7 bd Voltaire
Paris 11^e. T. 01 55 28 92 16

+ L'AFIJ

25 rue Falguière - Paris 15^e
T. 01 40 64 32 00. Du lun. au
jeu. de 9h30 à 12h30 et de

14h à 17h30. Jusqu'à 16h30
le ven. paris.afij.org



Vivre à Paris

etudiantdeparis.fr

Se loger

Logements publics

LES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES ET LE LOGEMENT SOCIAL

Les résidences universitaires du CROUS de Paris

Le CROUS de Paris offre plus de 4 000 logements à Paris.

- + chambre traditionnelle avec douches, cuisinettes et toilettes collectives
- + chambre réhabilitée (9 à 12 m²) avec douche et toilettes privatives, réfrigérateur
- + T1 (15 à 18 m²) avec douche, toilettes et cuisinettes intégrées privatives
- + T1 bis et des T2 (30 à 46 m²) destinés sauf exception, à la colocation

Consultez les tarifs par résidence sur crous-paris.fr rubrique « Se loger ». Attention, les tarifs changent au 1^{er} juillet ou au 1^{er} janvier de chaque année.

Les critères d'admission

Les logements sont attribués sur la base de critères sociaux et universitaires. Il est nécessaire d'être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur ou section d'enseignement supérieur ouvrant droit à la Sécurité sociale étudiante de l'académie de Paris. Les étudiants doivent de plus répondre à certaines conditions.

Étudiants français

- + Entrer dans les critères d'attribution des bourses sur critères sociaux définis par la circulaire annuelle sur les bourses de l'enseignement supérieur
- + Avoir réussi avec succès les deux premières années d'études (être en bac +3)
- + Avoir constitué et transmis un DSE complet avant le 30/04

Étudiants étrangers

Les étudiants étrangers venant dans le cadre d'accords internationaux (BGF, BGE, Erasmus...) sont logés en priorité.

Les propositions d'affectation

Les propositions d'affectation en résidence sont faites à la mi-juin et vous recevez dans les jours qui suivent une notification conditionnelle qui ne vaut pas affectation définitive en résidence.

La demande de logement universitaire doit obligatoirement être renouvelée chaque année.

Plus d'infos sur crous-paris.fr, par courrier au Service des bourses et du logement du CROUS, et sur l'espace rentrée spécial «logement étudiant» au CROUS de Paris, du 7 au 30 septembre. Le CROUS, 39 av. Georges-Bernanos - Paris 5^e. T. 01 40 51 36 12. logement@crous-paris.fr

La Cité internationale universitaire de Paris

Fondation nationale reconnue d'utilité publique, la Cité internationale accueille au sein de ses 40 maisons près de 6000 étudiants, chercheurs, artistes et sportifs de haut niveau du monde entier.

Conditions générales d'admission

- ✦ Étudiants français et étrangers.
- ✦ S'inscrire à un diplôme de minimum master 1^{re} année.
- ✦ S'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur ou dans une université relevant des académies de Paris, Créteil ou Versailles dans le but d'obtenir un diplôme reconnu par l'État.

Conditions d'admission particulières

Pour les chercheurs, les artistes et les sportifs : voir ciup.fr

Procédure

Étudiants dont la nationalité ou l'école est représentée par une maison : ces candidats doivent s'adresser directement à cette dernière.

Poursavoir si votre école ou votre nationalité est représentée à la Cité, consultez la liste des maisons nationales et des maisons d'écoles sur ciup.fr rubrique «À la Cité», puis «40 maisons». Seule cette maison est habilitée à prononcer (ou non) l'admission de l'étudiant à la Cité.

Étudiants dont la nationalité ou l'école n'est pas représentée par une Maison : ces candidats doivent remplir une demande d'admission en ligne sur ciup.fr, rubrique «Préparer son séjour», puis «Logement», puis «Une chambre à la Cité».

La société de HLM Le Richemont

Elle permet au CROUS de Paris de loger prioritairement des étudiants boursiers de 1^{er} cycle et certains vivant en couple avec enfant à charge.

Ce partenariat a permis d'accroître significativement l'offre de logements dans les 13^e et 15^e arrondissements. Le Richemont propose des logements de 30 à 50m² dans le 13^e arrondissement. Ces logements permettent d'accueillir des couples avec ou sans enfants, des fratries et des étudiants célibataires avec enfants. La résidence Saint-Exupéry, située 193 rue Saint-Charles, dans le 15^e arrondissement, accueille des étudiants dans des surfaces de 20 à 25 m². Le CROUS bénéficie également d'opportunités dans trois autres résidences récemment ouvertes : au 2-4 rue Brune-seau, au 25 rue Paul-Bourget, et de logements en colocation au 81 boulevard de Port-Royal. Une évaluation sociale réalisée par l'assistante sociale du CROUS de votre établissement d'enseignement supérieur est obligatoire pour pouvoir accéder à ces logements.

Les résidences à caractère social avec Espacil habitat

Vous êtes boursier sur critères sociaux mais vous ne remplissez pas les conditions du CROUS pour l'attribution d'un logement ? Il existe une alternative : les résidences à caractère social de la rue Gandon et du boulevard Vincent-Auriol - Paris 13^e arrondissement. Ni résidence universitaire, ni HLM, elles proposent

une centaine de logements (bientôt 266) aux étudiants : chambres pour les personnes seules ; F1 et F2, pour les couples (avec ou sans enfant), pour les mères célibataires ou les fratries. L'attribution de ces logements est décidée par une commission.

Plus d'infos sur crous-paris.fr, rubrique « Vous loger ».

Le parc privé

ASSOCIATIONS, RÉSIDENCES, FOYERS...

Le logement en ville chez les particuliers

Le CROUS met à la disposition des étudiants un fichier d'offres de location. Les logements proposés sont des appartements, généralement des studios et des chambres indépendantes. Les tarifs varient en fonction du confort et de la situation géographique des logements.

Pour les consulter, il suffit de créer un compte sur crous-paris.fr et de télécharger, en pdf, le justificatif de votre statut d'étudiant dans l'académie de Paris (carte d'étudiant, convention de stage, pré-inscription sur l'académie... Une fois le compte validé par le personnel du service, les offres peuvent être consultées de chez soi crous-paris.fr

Les résidences privées

Elles proposent des logements récents allant du studio au F2, souvent meublés et offrant de nombreux services : cafétéria, laverie, salle de sport, espace TV, parking, ménage. Le confort et les équipements ont un prix : comptez au minimum 600 € par mois.

Adèle est une association pour le développement économique du logement qui a pour objectif de faciliter l'accès au logement des étudiants et des jeunes en général. Adèle apporte des informations sur différentes prestations (assurance, banque, transport...). Elle a créé le service iBail, qui permet de visiter virtuellement ces logements. Elle propose des formulaires de bail en ligne et donne une multitude d'informations. Vous obtiendrez l'adresse des 28 résidences parisiennes en allant sur adele.org ou en appelant le 0 892 350 370

Les foyers de jeunes travailleurs

Ils réservent environ 20% de leurs places aux étudiants. Ils sont ouverts à tous les jeunes de 18 à 25 ans.

Les foyers étudiants

Ouverts à tous, ils proposent souvent des chambres meublées, ou des studios, pour des prix légèrement inférieurs au marché. Les conditions d'admission sont strictes (limite d'âge notamment). L'Union Nationale des Maisons d'Étudiants fédère des foyers parisiens, leurs conditions d'admission et les services proposés, mais il faut poser sa candidature auprès de chaque foyer.

Plus d'infos sur crous-paris.fr, rubrique « Vous loger », vous trouverez la liste des foyers non gérés par le CROUS de Paris.

Les associations

Elles mettent en relation les particuliers et les étudiants moyennant une petite cotisation. Celle-ci reste néanmoins dérisoire en comparaison des tarifs d'une agence.

- + Le Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) propose sur son site une multitude de renseignements utiles aux jeunes à la recherche d'un logement : méthodes de recherche, infos sur le bail, formulaires, bonnes adresses
- + L'Union nationale des étudiants locataires (UNEL- UPEL)

Les assos

+ UNHAJ - L'Union nationale pour l'habitat des jeunes
12 av. du Général-de-Gaulle
94307 Vincennes
T. 01 41 74 81 00
ou ujft.org

+ ADOMA
42 rue de Cambronne
Paris 15°. T. 01 40 61 42 00
/45 00 adoma.fr

+ UNME - Union nationale des maisons d'étudiants
26 rue Sarrette - Paris 14°
T. 09 64 27 76 55
unme-asso.com

+ ARFJ - L'Association des résidences et des foyers de jeunes
37 rue Clisson - Paris 13°
T. 01 46 33 86 62
contact@arfj.asso.fr
ou arfj.asso.fr

- + Le CEP Entraide Étudiants (aide au logement étudiant)
- + L'UFJT (Comité local pour le logement autonome des Jeunes) : union de plus de 350 associations qui proposent des chambres en appartements collectifs, des studios, regroupés dans des foyers de jeunes travailleurs ou dispersés sur un territoire donné

Les HLM (logements sociaux) de droit commun

Les logements en HLM sont très demandés et peu d'étudiants parviennent à les obtenir, même s'ils font partie des personnes prioritaires. Si vous habitez déjà à Paris, déposez une demande à l'un des guichets d'accueil situés dans les mairies d'arrondissement ou à la Sous-direction de l'habitat avec tous les documents justificatifs de votre situation.

Vous pouvez également télécharger le formulaire de demande de logement sur paris.fr et l'expédier avec tous les documents justificatifs de votre situation par courrier à la Direction du logement et de l'habitat (DLH) de la Mairie de Paris. Vous trouverez également sur le site la liste détaillée des points d'accueil et leurs horaires d'ouverture. Renseignements et suivis de dossier sur Paris Infos Mairie au 39 75 ou sur logementsocial.paris.fr.

Les assos

+ CLLAJ

Tour Sapporo,
Les Olympiades,
70 rue du Javelot - Paris 13^e
T. 01 45 84 77 34 ou
cllajparis.net

+ UNEL-UPEL

upel.fr
T. 01 40 46 86 73

+ CEP

5 rue de l'Abbaye - Paris 6^e
T. 01 55 42 81 23
ceptraide.info ou
logements-etudiants.org

+ L'UFJT

uftj.org

La Sous-direction de l'habitat

6 rue Agrippa d'Aubigné - Paris 4^e. M° Sully Morland.
Du lun. au ven. de 9h à 17h

Les sites spécialisés à visiter

- + colocation.fr
- + appartager.com : pour ceux qui cherchent un ou plusieurs coloc, et donc... un appartement
- + mapiaule.com : des petites annonces et tout ce qu'il faut de conseils pratiques
- + sergic.com : un moteur de recherche simple et pratique pour trouver rapidement un logement
- + pap.fr et seloger.fr : les « poids lourds » du parc locatif privé parisien
- + leparisolidaire.com et <http://ensemble2generations.free.fr> : la cohabitation intergénérationnelle

Les documents à fournir au moment de la signature du bail

Le jour de la visite, munissez-vous :

- + d'une photocopie de votre carte d'identité
- + d'une photocopie de votre carte d'étudiant ou de votre certificat d'inscription
- + d'une photocopie de vos trois derniers bulletins de salaire, le cas échéant d'une photocopie de votre dernier avis d'imposition
- + d'un RIB ou d'un RIP
- + d'une attestation de l'employeur, le cas échéant
- + Vous devez fournir ces documents pour vous et pour votre colocataire – ou concubin – si vous vous installez à deux
- + N'oubliez pas non plus ceux de votre ou de vos garants

Attention ! Pour la signature du bail, l'attestation d'assurance de l'appartement que vous allez louer est obligatoire.

N'hésitez pas à comparer les tarifs des différentes mutuelles étudiantes et des compagnies d'assurance.

Pour plus d'information, procurez-vous le guide [Se loger à Paris réalisé par la Mairie de Paris](#), disponible sur paris.fr ou en mairie d'arrondissement.

Les aides au logement

CAF ET LOCA-PASS

N'hésitez pas à vous renseigner sur les diverses aides auxquelles vous pouvez prétendre. De la prise en charge partielle du loyer à l'avance du dépôt de garantie en passant par la caution solidaire, vous pouvez bénéficier d'un appui financier adapté à votre situation.

La Caisse d'allocations familiales

Vous êtes locataire, colocataire ou sous-locataire et résidez dans un appartement, une résidence universitaire, un foyer, un meublé, à l'hôtel, en chambre chez l'habitant ? Votre logement est en bon état et vous disposez d'une surface minimale de 9 m² ou 16 m² si vous êtes deux ? Vous pouvez sans doute bénéficier d'une aide au logement pour diminuer vos charges de loyer.

En vous connectant sur [caf.fr](#), rubrique « Étudiants », vous estimez le montant de votre aide au logement et vous saisissez directement en ligne votre dossier.

Attention aux changements de situation !

Si vous déménagez, débutez une activité professionnelle, vivez en couple... Rappelez-vous que ce sont autant de changements que vous devez immédiatement signaler à votre Caisse. En oubliant de l'informer rapidement, vous risquez de devoir lui rembourser l'allocation qu'elle vous aura réglée à tort.

CAF de Paris

➔ Par Internet sur [caf.fr](#).

Vous pouvez saisir directement en ligne votre dossier et estimer le montant de votre aide.

➔ Par téléphone

0 820 2575 10 (0,118 € la min) 24h/24 - 7j/7. (0,112 € la 1^{re} minute, 0,09 € les minutes suivantes)

➔ Dans les centres de gestion

ouverts du lun. au ven., de 8h30 à 16h30
Retrouvez la liste sur [caf.fr](#)

Le dispositif LOCA-PASS

Cette aide au locataire comprend deux volets :

- ➔ l'avance LOCA-PASS couvrant le dépôt de garantie : il sert à couvrir les dégradations éventuelles constatées à votre départ. Il s'agit d'un prêt à taux zéro, d'un montant maximum de 500 € (remboursable au maximum sur 28 mois avec un remboursement minimum de 20 € par mois), pour en bénéficier vous devez être étudiant boursier
- ➔ la garantie LOCA-PASS : il s'agit d'une caution solidaire d'une durée de 3 ans couvrant jusqu'à 18 mensualités de loyers et charges locatives (plafond : 2300 €), à l'exclusion des frais annexes aux impayés et indemnités d'occupation. Les logements concernés doivent appartenir à une personne morale et faire l'objet d'une convention APL ou d'une convention signée avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Pour les logements privés, la garantie LOCA-PASS est remplacée par la GRL en 2009

La garantie des risques locatifs (GRL)

Il s'agit d'un contrat d'assurance (correspondant à une cotisation entre 2 et 3 % du loyer) que peut prendre le bailleur auprès d'organismes 1 % logement. Les étudiants font partie du public bénéficiaire. Elle permet aux bailleurs de s'assurer pour couvrir les risques d'impayés des locataires ayant un taux d'effort inférieur ou égal à 50 %. L'État et Action Logement (ex. « le 1 % » logement) jouent le rôle de réassureurs pour les loyers, charges et taxes locatives pendant toute la durée du bail dans la limite de 70 000 € et prennent en charge les frais de contentieux ainsi que les frais liés à des dégradations dans la limite de 7 700 €.

Faites votre demande sur [aidologement.com](#) ou [astria.com](#)

Paris logement

La Ville de Paris a mis en place le dispositif Paris logement, cumulable avec l'APL, pour aider les personnes aux revenus les plus modestes à payer leur loyer dans ce contexte de récession économique. Cette aide, d'un montant mensuel maximal de 80€ (pour les personnes seules) ou de 90€ (pour les couples sans enfant, 110€ pour les couples avec un enfant) est bien entendu accessible aux étudiants.

Critères d'attribution de l'aide

- ✦ habiter à Paris depuis au moins 3 ans (cette situation est appréciée dans les 5 années précédant la date de la demande, vous pouvez donc avoir habité à Paris, pendant 3 ans, de manière discontinue, au cours des 5 années précédant votre demande)
- ✦ avoir des ressources mensuelles d'un montant inférieur ou égal à 1 100€. Les ressources prises en compte sont celles de toutes les personnes vivant au foyer
- ✦ consacrer au moins 30% de ses ressources au paiement de ses charges de logement
- ✦ avoir sollicité l'ouverture de l'allocation logement, et en cas de refus répondre aux conditions légales de peuplement et de salubrité
- ✦ ne pas avoir d'impayé de logement à la date de la demande, sauf dispositions particulières prévues par la loi

Comment en bénéficier ?

Vérifiez si vous êtes éligible à Paris Logement à l'aide de notre moteur de calcul en ligne : paris.fr/aidesau-logement

Vous trouvez des fiches pratiques sur la recherche de logement et les aides au logement sur etudiantdeparis.fr, rubrique « Infos pratiques » puis « Logement ».

Des difficultés temporaires**LES AIDES DU CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS (CASVP)****Fonds de solidarité énergie - curative**

Cette aide vise à régler une dette de facture d'énergie si aucune solution à l'amiable n'a pu être trouvée avec le fournisseur d'énergie, elle est versée directement au fournisseur d'énergie.

Quelles conditions ?

- ✦ occuper à titre principal un logement comme locataire, sous-locataire ou propriétaire occupant
- ✦ les ressources annuelles de toutes les personnes vivant au foyer ne doivent pas dépasser 7800€/an
- ✦ être titulaire du ou des contrat(s) de fourniture des énergies. La facture présentée doit être au nom du demandeur
- ✦ s'engager par écrit à reprendre régulièrement le paiement des factures d'énergie

L'allocation exceptionnelle

C'est une aide en espèces ponctuelle accordée aux personnes devant faire face à des difficultés financières temporaires.

Pour en bénéficier

Contactez la section d'arrondissement du CASVP de votre domicile qui vous adressera un dossier de demande, ou téléchargez le formulaire de demande sur paris.fr.

Pour l'allocation exceptionnelle et l'aide à l'énergie un rendez-vous avec un agent de la section est nécessaire.

Les coordonnées des sections CASVP de chaque arrondissement sont consultables sur paris.fr, rubrique « Sections locales du CASVP ».

Manger, bouger

3 BONNES RAISONS
DE MANGER AU CROUS

- le repas à 3,05€⁽¹⁾
- 14 restaurants et 24 cafétérias implantés dans les sites universitaires
- une offre variée et de qualité

RESTAURANT BULLIER
Ouvert toute l'année
midi et soir, Week-end,
vacances scolaires...

Quand les autres RU
sont fermés Bullier
vous accueille !
(voir adresse ci-contre)

- Tarif étudiant (carte d'étudiant et carte franco-allemande) : 3€⁽¹⁾
- Groupes scolaires : 5,35€⁽¹⁾
- Tarif passager (groupes hors scolaires) : 6,25€⁽¹⁾
- Formule groupes renseignements et réservations : T. 01 40 51 36 06

Se restaurer

LES RESTAURANTS
ET CAFÉTÉRIAS UNIVERSI-
TAIRES DE PARIS

Proximité, prix, prestation :

La carte CROUS et la carte Étudiant de Paris : les porte-monnaies électroniques. Si vous ne possédez pas la carte Étudiant de Paris équipée Moneo, vous pouvez vous procurer pour 2€ une carte de paiement rechargeable par carte bleue sur les bornes installées à cet effet dans les restaurants et cafétérias du CROUS. Ces deux cartes constituent deux atouts :

- vous n'attendez plus
- vous prenez ce que vous voulez avec le menu à points

Le menu à points

Le menu à points (6 points) vous permet de composer un repas comme vous l'entendez, c'est-à-dire, si vous en avez envie, hors du traditionnel « entrée-plat-dessert ». Et pour une petite faim ou un petit plaisir supplémentaire, c'est 0,55€⁽¹⁾ de plus.

(1) Tarif applicable jusqu'au 31/07/12.

+ Assas

Cafétéria ouverte du lun.
au ven. de 8h à 17h.
92 rue d'Assas - Paris 6°
M° Port-Royal

+ Atrium

Cafétéria ouverte du lun.
au ven. de 8h à 17h.
2 pl. Jussieu - Paris 5°
M° Jussieu

+ Bichat

377 places. Ouvert du lun.
au ven. de 11h30 à 14h15
(cafétéria de 8h à 10h45).
16 rue Henri-Huchard
Paris 18°
M° Porte de Saint-Ouen

+ Boulogne

322 places. Ouvert du lun.
au ven. de 11h30 à 14h
(cafétéria de 9h à 16h).
71 av. Édouard-Vaillant
92100 Boulogne
M° Marcel Sembat

+ Bullier

500 places. Ouvert tous
les jours de 11h30 à 14h
(cafétéria de 18h15 à 20h).
39 av. Georges Bernanos
Paris 5°. RER Port-Royal.
T. 01 40 51 37 85

+ Cassin (René)

Cafétéria ouverte du lun.
au ven. de 8h à 16h. 17 rue
Saint-Hippolyte - Paris 13°
M° Gobelins

+ Censier

724 places. Ouvert du lun.
au ven. de 11h à 14h30
(cafétéria de 8h à 18h15).
31 rue Geoffroy-Saint-
Hilaire - Paris 5° M° Censier
Daubenton

+ Châtelet

246 places. Ouvert du lun.
au ven. de 11h30 à 14h
(cafétéria de 11h30 à 14h).
10 rue Jean-Calvin - Paris 5°
M° Censier Daubenton.

+ Citéaux

354 places. Ouvert du lun.
au ven. de 11h30 à 14h45
(cafétéria de 11h30 à 14h).
45 bd Diderot - Paris 12°
M° Gare de Lyon

+ Clignancourt

Cafétéria ouverte du lun.
au ven. de 8h à 17h.
2 rue Francis-de-Croisset
Paris 18°.
M° Porte de Clignancourt

+ Cochin

Cafétéria ouverte du lun.
au ven. de 7h30 à 16h15.
24 rue du Faubourg - Saint-
Jacques - Paris 14°
M° Port-Royal

+ Cuvier

920 places. Ouvert du lun.
au ven. de 11h30 à 14h
(cafétéria de 8h45 à 16h).
8 rue Cuvier - Paris 5°
M° Jussieu
ou Gare d'Austerlitz

+ Dauphine

870 places. Ouvert du lun.
au ven. de 11h20 à 14h15
(cafétéria de 8h à 17h45).
2 bd Lannes - Paris 16°
M° Porte Dauphine
T. 01 44 05 43 88

+ Grands Moulins

Cafétéria ouverte du lun.
au ven. de 8h30 à 17h30.
Université Paris 7
Denis-Diderot - Paris 13°
M° Bibliothèque François
Mitterrand

+ Halles aux farines

280 places. Ouvert du lun.
au ven. de 11h30 à 14h
(cafétéria de 8h à 18h).
Université Paris 7 - Denis
Diderot - Paris 13°
M° Bibliothèque
François Mitterrand

+ Institut Catholique

Cafétéria ouverte du lun.
au ven. de 8h30 à 18h.
21 rue d'Assas - Paris 6°
M° Saint-Sulpice

+ IUT René Descartes

350 places. Ouvert du lun.
au ven. de 11h à 13h45
(cafétéria de 8h à 16h45).
143 av. de Versailles
Paris 16°. M° Exelmans
ou Boulevard Victor

+ Javelot

Cafétéria ouverte du lun.
au ven. de 8h à 16h.
Immeuble Montréal.
59 rue Nationale - Paris 13°
M° Tolbiac

+ Jussieu secteur ouest

Cafétéria ouverte du lun.
au ven. de 8h à 17h.
2 pl. Jussieu - Paris 5°
M° Jussieu

+ Mabillon

784 places. Ouvert du lun.
au ven. de 11h30 à 14h et de
18h à 20h.
3 rue Mabillon - Paris 6°
M° Mabillon

+ Malakoff

Cafétéria ouverte du lun.
au ven. de 8h15 à 17h30.
10 av. P. Larousse
92240 Malakoff
M° Plateau de Vanves

+ Malesherbes

Cafétéria ouverte du lun.
au ven. de 8h à 18h.
108 bd Malesherbes
Paris 17°
M° Malesherbes

+ Mazet

218 places. Ouvert du lun.
au ven. de 11h30 à 14h
(cafétéria de 8h à 15h).
5-5 bis rue André-Mazet
Paris 6°. M° Odéon

+ Mendès France

Cafétéria ouverte du lun.
au ven. de 8h à 18h.
90 rue de Tolbiac - Paris 13°
M° Tolbiac

+ Montrouge

Cafétéria ouverte du lun.
au ven. de 9h à 17h.
1 rue Maurice-Arnoux
92120 Montrouge
M° Porte d'Orléans

+ Necker

Cafétéria ouverte du lun.
au ven. de 8h à 17h.
156 rue de Vaugirard
Paris 15°.
M° Falguière ou Pasteur

+ Panthéon

Cafétéria ouverte du lun.
au ven. de 8h à 18h.
1-12 pl. du Panthéon
Paris 5°. M° Luxembourg

+ Pharmacie

Cafétéria ouverte du lun.
au ven. de 8h à 17h. 4 av.
de l'Observatoire - Paris 6°
M° Port-Royal

+ Pitié

Cafétéria ouverte du lun.
au ven. de 8h à 15h30.
105 bd de l'Hôpital
Paris 13°. M° Saint-Marcel

+ Poincaré (Henri)

Cafétéria ouverte du lun.
au ven. de 8h à 16h.
11 rue Pierre-et-Marie-Curie
Paris 5°. M° Luxembourg

+ Rabelais

480 places. Ouvert du lun.
au ven. de 11h15 à 14h
(cafétéria de 11h15 à 14h).
2 av. de la Porte-de-
Clignancourt - Paris 18°

+ Saint-Charles

Cafétéria ouverte du lun. au
ven. de 8h à 16h45.
47-43 rue des Bergers
Paris 15°. M° Charles Michel

+ Saints-Pères

Cafétéria ouverte du lun.
au ven. de 8h à 18h. 45 rue
des Saints-Pères - Paris 6°
M° Saint-Germain des Prés

+ Santeuil

Cafétéria ouverte du lun.
au ven. de 8h à 19h30
et de 10h à 14h le sam.
17 rue de Santeuil - Paris 5°
M° Censier Daubenton

+ Sciences politiques

Cafétéria ouverte du lun.
au ven. de 9h à 17h.
56 rue des Saints-
Pères - Paris 6°
M° Saint-Germain des Prés

+ Tolbiac

270 places. Ouvert du lun.
au ven. de 11h à 14h.
17 rue de Tolbiac - Paris 13°
M° Chevaleret ou Tolbiac

+ Vaugirard

Cafétéria ouverte du lun.
au ven. de 8h à 17h30.
391 rue de Vaugirard
Paris 15°
M° Convention

+ Villemin

Cafétéria ouverte du lun.
au ven. de 8h à 17h.
10 av. de Verdun - Paris 10°
M° Gare de l'Est

Bouger connecté

CIRCULATION DOUCE ET À HAUT DÉBIT

En transports en commun

La carte Imagine'R

Elle est réservée aux étudiants de moins de 26 ans et résidant en Île-de-France. Elle permet de voyager sur toutes les lignes RATP et RER. En semaine dans le cadre de la tarification zonale choisie et dans toutes les zones d'Île-de-France les week-ends, les jours fériés et les vacances scolaires. L'abonnement est souscrit pour 12 mois et payable en une fois ou en 9 versements. Il peut commencer au choix de l'étudiant le 1^{er} du mois de septembre ou d'octobre ou de novembre ou de décembre ou de janvier.

Plus d'infos au 09 69 39 55 55 (appel non surtaxé) ou sur imagine-r.com

À Vélib'

Un mode de transport économique et écolo !

Vélib', système de vélos en libre-service, vous permet de vous déplacer dans tout Paris, ainsi que dans ses 30 communes limitrophes, en toute liberté. 1 800 stations et 20 000 vélos sont à votre disposition ! Le principe est simple, vous prenez un vélo à une borne et vous le remettez à une autre borne, où vous voulez ! Le moyen le plus économique est de souscrire un abonnement à l'année directement en ligne sur velib.paris.fr. Avec l'offre Vélib' 14-26 ans, bénéficiez de 10€ et même 20€ de réduction si vous êtes boursier de l'enseignement. Cette offre est valable pour un abonnement Vélib' Passion. Ainsi, vous avez accès au service toute l'année avec 45 minutes gratuites au lieu de 30 pour chacun de vos trajets. Vous avez également la possibilité de coupler l'abonnement Vélib' à votre carte Imagine'R ou à votre pass Navigo.

Plus d'infos sur velib.paris.fr. Suivez également toute l'actu de Vélib' sur le blog « Vélib' et Moi » et sur la page Facebook officielle.

Avec Paris Wi-Fi

Le Pass Paris Wi-Fi, mis en place par la Ville de Paris et la Région Île-de-France, vous offre la possibilité de vous connecter gratuitement à l'internet haut-débit sans fil via 400 bornes réparties dans plus de 260 lieux municipaux : jardins, mairies, bibliothèques, musées de la Ville et même à la Maison des initiatives étudiantes ! Un moyen idéal de rester connecté quand on n'a pas les moyens de s'offrir une connexion Internet à domicile.

Pour trouver la borne la plus proche de chez vous, rendez-vous sur wifi.paris.fr

Se soigner

Comment être couvert

LES INDISPENSABLES

Une couverture sociale et une mutuelle sont indispensables pour limiter les frais liés aux soins. Voici quelques indications pour faciliter votre accès aux soins.

La Sécurité sociale

Tout étudiant inscrit dans un établissement agréé par la Sécurité sociale (université, école reconnue par l'État...) bénéficie de la couverture sociale étudiante (du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante) et d'un remboursement des frais médicaux sur la base de 70%. Les moins de 20 ans pourront soit adhérer gratuitement à la Sécurité sociale étudiante, soit rester les ayants droit de leurs parents. Au-delà, la cotisation annuelle (200€ pour 2009-2010) est obligatoire. Outre la couverture sociale, l'assurance maladie permet d'effectuer, tous les 5 ans, un bilan de santé gratuit.

Plus d'infos au 01 53 44 59 10 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 ou sur ameli.fr, rubrique « Assurés ».

L'Aide médicale d'État (AME) pour l'accès aux soins des étudiants étrangers en situation irrégulière, leur permettant de bénéficier d'un accès aux soins sous réserve de remplir certaines conditions (absence de titre de séjour ou récépissé de demande, placement en rétention administrative, placement en garde à vue, ayant droit du bénéficiaire de l'AME).

Les mutuelles étudiantes

L'adhésion à une mutuelle permet d'obtenir des remboursements plus complets : les 30% complémentaires à la base de la Sécurité sociale, certains dépassements d'honoraires de spécialistes ou des frais plus importants (hospitalisation, par exemple).

Le médecin traitant désigné

Depuis juillet 2005, à partir de 16 ans, il faut choisir un médecin traitant. Ce médecin assure les soins courants et, si besoin, oriente le patient vers un spécialiste sur la base d'une ordonnance. Si vous n'avez pas désigné de médecin, vous serez moins bien remboursé lors des consultations de spécialistes. Il est toujours temps de choisir un médecin et de le déclarer à la Sécurité sociale : téléchargez le formulaire sur ameli.fr et expédiez-le à votre centre de Sécurité sociale.

Le service social du CROUS dédié à tous les étudiants

Sa mission : contribuer à la réussite des études en prévenant et traitant les problèmes personnels familiaux et sociaux.

Les assistantes sociales sont présentes dans toutes les universités pour vous apporter soutien et aide, elles vous reçoivent sur votre lieu d'études (Cf. « Où rencontrer votre assistante sociale ? »). Soumises au secret professionnel, elles vous écoutent, vous informent, vous conseillent et vous accompagnent pour surmonter vos difficultés.

Si vous avez des problèmes financiers, les assistantes sociales étudient, instruisent et transmettent votre demande. Le Fonds National Aide d'Urgence permet de vous apporter rapidement une aide financière.

La mutuelle des étudiants (LMDE). À Paris, 3 accueils

+ Accueil Jussieu

10 rue Linné - Paris 5^e.
Du lun. au jeu. de 9h30 à 17h30 et ven. de 9h30 à 13h de décembre à juin

+ Accueil Luxembourg

6 rue des Fossés-Saint-Jacques - Paris 5^e. Du lun. au jeu. de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30 et ven. de 9h30 à 13h de décembre à juin. Adresse postale uniquement : LMDE, Centre 601, Académie de Paris 75 93 699 Pantin Cedex

+ Serveur vocal de la LMDE

T. 0969 369 601
ou lmde.com

Permanences dans les universités Paris 1, Paris 3, Paris 5, Paris Dauphine

La Société mutualiste des étudiants de la région parisienne (SMEREP).

À Paris, 2 accueils

+ SMEREP

adresse postale uniquement :
16 bd du Général-Leclerc 92 115 Clichy Cedex.
54 bd Saint-Michel Paris 6^e (du lun. au ven. de 9h à 17h50 - 17h20 ven.).
Permanences dans les universités Paris 1, Paris 2, Paris 3, Paris 4 et Dauphine
T. 01 56 54 36 34 (du lun. au jeu. de 9h à 18h et ven. de 9h à 17h30)
ou sur smerep.fr

Les adresses des services sociaux du CROUS

+ Paris 1

90 rue de Tolbiac - Paris 13^e, 9^e étage

• Sciences humaines + IST, IDUP, IEDES, arts plastiques. Bureau C 906
T. 01 44 07 86 05

• Mathématiques, sciences économiques, gestion
Bureau C 907 -
T. 01 44 07 88 08
• Sciences juridiques, AES, IAE, IREST. Bureau C 908
T. 01 44 07 86 03

+ Paris 2

92 rue d'Assas - Paris 6^e,
B. 209. T. 01 44 41 57 78

+ Paris 3 et écoles

paramédicales et sociales de Paris

13 rue de Santeuil - Paris 5^e,
2^e étage, porte 222
T. 01 45 87 40 89

+ Paris 4

Galerie Claude Bernard
esc. U. 1 rue Victor-Cousin
Paris 5^e. T. 01 40 46 34 34

• Langues vivantes, philosophie, ISHA, musicologie, IUFM, Établissements du Conseil de l'Europe - B. E 665.

• Lettres, histoire de l'art, histoire-géographie, CELSA, IUFM, Établissements du Conseil de l'Europe - B. E 666

+ Paris Descartes

12 rue de l'École-de-Médecine - Paris 6^e, Bât.

gauche, 1^{er} étage, B. D18 et D19. T. 01 40 46 19 19

+ Paris 6 - Université Pierre et Marie Curie

4 pl. Jussieu - Paris 5^e, 1^{er} étage
T. 01 44 27 39 48 / 21 47

+ Paris 7

Halle aux farines - Hall E RDC. Allée paire B. 66 A et B. 10 rue Françoise-Dolto Paris 13^e. T. 01 57 27 55 50

+ Paris-Dauphine et Inalco

Place de Lattre-de-Tassigny - Paris 16^e
RDC, porte 045
T. 01 44 05 44 56

+ Écoles des Beaux-Arts

Enseignements artistiques, architecture...
14 rue Bonaparte - Paris 6^e
T. 01 47 03 50 50

+ Écoles (d'enseignement supérieur)

39 av. Georges-Bernanos Paris 5^e, 3^e étage
T. 01 40 51 37 72 (arr. 1 à 12)
T. 01 40 51 37 71 (arr. 13 à 20)
Secrétariat du Service social (Services centraux)
T. 01 40 51 37 73

Où se soigner

LES CENTRES

Il existe des centres de consultation, généralistes ou spécialisés, dont le coût est moins élevé que la médecine de ville. Ils sont parfois gratuits...

Les centres de la Mairie de Paris

Conventionnés, ils proposent des consultations de médecine générale, spécialisée et dentaire. Ils sont en secteur 1 et appliquent le tiers payant.

Horaires et jours d'ouverture disponibles sur paris.fr, rubrique « Pratique/Santé ».

Les centres médicosociaux de la Ville de Paris

Ils proposent aux 16-25 ans des consultations gratuites de médecine générale, sur rendez-vous.

La médecine préventive dans vos universités (SIUMPPS)

Plusieurs équipes sont à votre service dans les centres du SIUMPPS : visites de prévention et visites spécialisées, accueil et aide psychologique, entretien pour l'obtention d'un tiers-temps supplémentaire aux examens pour les étudiants handicapés, campagnes de santé publique ou communautaire...

Les heures d'ouverture sont comprises entre 8h et 9h et celles de fermetures entre 17h et 20h suivant les SIUMPPS.

Les centres

de la Mairie de Paris

+ Centre Au Maire-Volta

4 rue au Maire - Paris 3^e
M^o Arts-et-Métiers
T. 01 48 87 49 87

+ Centre Épée-de-Bois

3 rue de l'Épée-de-Bois
Paris 5^e. M^o Monge ou
Censier. T. 01 45 35 85 83

+ Centre médical et dentaire Tisserand

134 rue d'Alésia - Paris 14^e
T. 01 45 39 49 29

+ Centre Chemin-Vert

70 rue du Chemin-Vert - Paris 11^e. M^oVoltaire
T. 01 48 05 96 20

+ Centre Edison

44 rue Charles
Moureu - Paris 13^e
M^o place d'Italie
T. 01 44 97 86 01

+ Centre René-Coty

6 av. René-Coty - Paris 14^e
M^o Denfert-Rochereau
T. 01 43 27 54 15

+ Centre médical et dentaire Payen

9 pl. Violet - Paris 15^e
M^o Commerce
T. 01 45 78 17 99

+ Centre des Ternes

21 rue Pierre-
Demours - Paris 17^e
M^o Ternes
T. 01 46 22 47 76

+ Centre dentaire des Épinettes

51 rue des Épinettes
Paris 17^e.
M^o Porte de Saint-Ouen
T. 01 42 63 90 72

+ Centre Marcadet

22 rue Marcadet - Paris 18^e
M^o Marcadet-Poissonniers
T. 01 46 06 78 24

+ Centre médical et dentaire Balkans

26 rue des Balkans
Paris 20^e
M^o Porte de Bagnolet
T. 01 43 67 62 39

Les centres

médicosociaux

+ CMS Ridder

3 rue de Ridder - Paris 14^e
T. 01 58 14 30 30. Mer.
après-midi uniquement

+ CMS BOURSULT

54 bis rue Boursault
Paris 17^e. T. 01 53 06 35 60
Mer. après-midi uniquement

SIUMPPS

+ Siège

45 rue des Saints-Pères
Paris 6^e. T. 01 42 86 38 74

+ Université

Panthéon Sorbonne

SIUMPPS Porte A 402
90 rue de Tolbiac - Paris 13^e
T. 01 44 07 89 55
siumpps@univ-paris1.fr

+ Université

Sorbonne Nouvelle

SIUMPPS Porte 247
13 rue de Santeuil - Paris 5^e
T. 01 45 87 40 32
medecine.preventive@
univ-paris3.fr

+ Université

Paris Descartes

SIUMPPS Porte 145
45 rue des Saints-Pères
Paris 6^e. T. 01 42 86 21 29
annie.perufel@
parisdescartes.fr

+ Université Paris Dauphine

SIUMPPS Porte C.
102 pl. du Maréchal-
de-Latour-de-Tassigny
Paris 16^e. T. 01 44 05 46 91
siumpps@dauphine.fr

+ SIUMPPS Sorbonne

Universités

Paris 2 Assas, Paris 4
Sorbonne, Paris 6 UPMC
15 rue de l'École-de-
Médecine - Paris 6^e
T. 01 40 51 10 00 ou
sumpps@upmc.fr

Ecoles hors université

+ Centre Saint-Jacques,

Médecine préventive

26 rue du Faubourg-
Saint-Jacques - Paris 14^e
T. 01 44 07 08 15, isabelle.
jaulme@parisdescartes.fr

Bureaux d'aide

psychologique

universitaire (BAPU)

+ BAPU Montparnasse

(Fondation de santé des
étudiants de France)
30 rue Pascal - Paris 5^e
T. 01 43 31 31 32

+ BAPU Luxembourg

(Croix-Rouge)

44 rue Henri
Barbusse - Paris 5^e
T. 01 43 29 65 72

+ BAPU Claude Bernard

20 rue Larrey - Paris 5^e
T. 01 43 37 16 16

+ BAPU Grange Batelière

13 rue de la-Grange
Batelière - Paris 9^e
T. 01 47 70 70 32

+ BAPU Bagnolet

131 rue de Bagnolet
Paris 20^e
T. 01 40 09 05 09

La Fondation Santé des Étudiants De France

Les patients hospitalisés peuvent poursuivre leurs études dans un des établissements de la Fondation. Les enseignements sont dispensés par des professeurs de l'Éducation nationale et la scolarité des patients est adaptée à leur état de santé.

En finir avec les dépendances

TABAC, ALCOOL, DROGUE

La dépendance aux produits psycho-actifs (alcool, tabac, drogues...) s'installe sans que l'on s'en aperçoive. Plus on attend, plus il est difficile de s'en sortir...

Le tabac

Les services de médecine préventive des universités de Paris 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 assurent une aide gratuite pour les étudiants inscrits. Pour en bénéficier, contactez-les.

Pour s'informer : Tabac info service : 39 89 (0,15€ la minute), du lun. au sam. de 8h à 20h ou tabac-info.net

L'alcool

L'alcool est la première cause indirecte de décès en France. Si vous vous sentez en difficulté, avec des consommations qui vous posent problème, réagissez vite !

La drogue

Baisse de motivation, anxiété, abandon de toute activité, perte de mémoire... ces symptômes doivent vous alerter. Dépendant ou pas ? Faites le point sur votre situation avec une personne qualifiée.

+ FSEF
8 rue Émile-Deutsche-la-Meurthe, BP 147,
75664 Paris Cedex 14
T. 01 45 89 43 39
fsef.net

Centres de soin

+ Clinique médicale et
pédagogique Édouard Rist
14 rue Boileau - Paris 16^e
T. 01 40 50 52 00

+ Clinique médico-
universitaire Georges
Heuyer
68 rue des Grands-
Moulins - Paris 13^e
T. 01 45 85 25 17

Pour en finir avec le tabac

+ Paris 1
T. 01 44 07 89 50

+ Paris 3
T. 01 45 87 40 32

+ Paris 2, Paris 4, Paris 5
T. 01 42 86 21 29/33 02

+ Paris 6
T. 01 40 51 10 00

+ Paris 7
T. 01 44 27 56 77

+ Paris 9
T. 01 44 05 46 91

Pour en finir avec l'alcool

+ Alcool assistance,
La Croix d'Or
10 rue des Messageries
Paris 10^e. T. 01 47 70 34 18,
alcoollassistance.net ou
alcohol.assist@wanadoo.fr

+ Association nationale
de prévention en
alcoologie et addictologie
(ANPAA 75)
54 rue de Clignancour
Paris 18^e. T. 01 46 06 26 00
comite75@anpa.asso.fr
ou anpaa.asso.fr

+ Alcooliques Anonymes
29 rue Campo-Formio
Paris 13^e. Permanence T. 24
h/24h. T. 0 820 32 68 83
Liste et date des réunions sur
alcoooliques-anonymes.fr.
Contact :
aa.paris@ifrance.com

Pour en finir avec la drogue

+ Drogues Info Service
T. 0 800 23 13 13
Permanence 7 j/7
T. 01 70 23 13 13
drogues.gouv.fr

+ Écoute Cannabis
T. 0 811 91 20 20

Vivre sa sexualité

Sexualité, contraception, IVG...

Des conseillers en planification familiale, des psychologues, des assistants sociaux ou des sages-femmes sont à votre écoute.

*Une consultation hebdomadaire de planification et d'éducation familiale est assurée le lundi après-midi au CMS Ridder.
T. 01 58 14 30 30 et au CMS Boursault. T. 01 53 06 35 60*

En cas de besoin...

Sur internet pour des informations complètes sur la sexualité et la contraception, connectez-vous sur planning-familial.org ou contraception.org. Par téléphone des cellules d'accueil anonyme vous écoutent et vous informent.

Homo ? Hétéro ? Bi ?

Le MAG-Jeunes LGBT, le GLUP (Groupe LGBT des Universités de Paris) et le CAELIF (Collectif des associations étudiantes LGBT d'Île-de-France) sont des associations qui luttent contre l'homophobie et le sexisme en organisant des projets militants (surveillance des discriminations, campagnes de sensibilisation, participation à des événements

citoyens), préventifs (tenue de stands, distribution de préservatifs, accueil des étudiants) et culturels (concours, sorties...)

Plus d'infos sur mag-paris.fr ou accueil@mag-paris.fr assoglup.com ou contact@assoglup.com caelif.fr ou contact@caelif.fr

Pour les questions liées au sida et aux IST

En 2006, 39,5 millions de personnes vivaient avec le VIH dans le monde et le virus a provoqué plus de 2,9 millions de décès. En France, 130 000 personnes sont porteuses du VIH. L'Île-de-France fait partie des régions les plus touchées avec 50 % des découvertes de séropositivité...

Au SIDA s'ajoute une recrudescence des IST (syphilis, chlamydia...) qui peuvent rendre le terrain encore plus favorable à une contamination VIH.

Alors, si vous avez le moindre doute...

Les centres de dépistage

Il existe à Paris 11 centres de dépistage anonyme et gratuit du SIDA et des hépatites (CDAG), 9 centres d'information de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CIDDIST). Vous pourrez y faire un dépistage et, le cas échéant, vous faire traiter.

Centres de dépistage**+ CDAG/ CIDDIST/ CMS Figuier**

2 rue du Figuier - Paris 4^e
M^o Pont-Marie
T. 01 49 96 62 70

+ CDAG/ CIDDIST/ CMS Ridder

3 rue de Ridder - Paris 14^e
M^o Plaisance
T. 01 58 14 30 30

+ CDAG/ CIDDIST/ CMS Belleville

218 rue de Belleville - Paris 20^e
M^o Télégraphe
T. 01 40 33 52 00

+ CDAG/ CIDDIST Croix-Rouge française

43 rue de Valois - Paris 1^{er}
M^o Palais Royal
T. 01 42 61 30 04

+ CDAG/ CIDDIST Cochin-Tarnier

89 rue d'Assas - Paris 6^e
M^o Port Royal
T. 01 58 41 18 17 69

+ CDAG/ CIDDIST

Saint-Louis
42 rue Bichat - Paris 10^e
M^o Porte de Saint-Ouen
T. 01 42 49 99 24

+ CDAG/ CIDDIST Saint-Antoine

184 rue du Faubourg - Saint-Antoine
Paris 12^e
M^o Reuilly-Diderot
T. 01 49 28 21 53

+ CDAG/ CIDDIST

A. Fournier
25 bd Saint-Jacques - Paris 14^e
M^o Saint-Jacques
T. 01 40 78 26 00

+ CDAG/ CIDDIST Bichat

46 rue Henri-Hucaherd - Paris 18^e
M^o Porte de Saint-Ouen
T. 01 40 25 84 34

+ CDAG Fernand Widal

200 rue du Faubourg-Saint-Denis
Paris 10^e
M^o Gare du Nord
T. 01 40 05 41 87

+ CDAG Pitié-Salpêtrière

83 bd de l'Hôpital - Paris 13^e
M^o Saint-Marcel
T. 01 42 16 10 53

Autres Centres**+ Sida Info Service**

0 800 840 800
ou sida-info-service.org

+ Le Kiosque info sida toxicomanie

36 rue Geoffroy-l'Asnien - Paris 4^e
M^o Saint-Paul
T. 01 44 78 00 00

**+ Centre régional d'Information
et de prévention sur le SIDA (CRIPS)**

Tour Montparnasse
33 av. du Maine - Paris 15^e
M^o Montparnasse
T. 01 56 80 33 33 ou lecrips.net

+ Hépatites Infos Services

T. 0 800 845 800
ou hepatites-info-service.org

Faire du sport

Les offices du mouvement sportif

À Paris, les offices du mouvement sportif (OMS) répertorient toutes les activités sportives dans chaque arrondissement et vous informent sur les associations sportives de quartier en vous indiquant leurs tarifs et leurs horaires.

Pour plus d'informations, vous retrouverez les coordonnées des OMS dans votre mairie d'arrondissement ainsi que sur paris.fr, rubrique « Sport » puis « Club et associations ».

Le dimanche, c'est sport en plein air et c'est gratuit !

À Paris, 12 lieux vous accueillent gratuitement chaque dimanche, de 9h à 12h pour des activités sportives en plein air (footing, fitness...), animées par des moniteurs diplômés d'État.

*Retrouvez les lieux « sport découverte nature » sur sport.paris.fr
Accueil dans le hall de l'établissement - Nombre de places limité.*

Les centres d'animation

Les 49 centres d'animation parisiens proposent plus de 1000 activités pour tous. Danses indiennes, clarinette, escrime, karaté, peinture, théâtre, cuisine : vous trouverez forcément l'activité qui vous convient !

Rendez-vous sur centre-animation.paris.fr (tarifs variables en fonction des ressources et de la composition du foyer) : un moteur de recherche vous permettra de trouver l'activité qui vous convient en fonction de votre âge, du lieu et des horaires que vous aurez sélectionnés.

Consultez sport.paris.fr

Vous pourrez y réserver des cours de tennis municipaux. La réservation fonctionne pour les 43 centres de tennis couvert ou en plein air. Vous trouverez également l'ensemble des horaires des 38 piscines parisiennes.

Sport et facts

Dans chaque établissement d'enseignement supérieur, vous trouverez également les coordonnées de l'association sportive, qui propose des activités pour les étudiants. Renseignez-vous auprès des services administratifs de votre établissement.

Le centre sportif universitaire du CROUS

Le CROUS met à la disposition des établissements d'enseignement supérieur le Centre sportif universitaire Jean Sarrailh. Pour bénéficier des installations

sportives du CROUS, inscrivez-vous préalablement auprès du service des sports ou de l'association sportive de votre université. Vous pourrez ainsi accéder aux cours donnés par des professeurs d'EPS.

Les équipements sportifs de Jean Sarrailh

- + 1 salle omnisports de 2 000 m² aux normes de compétition (handball, basket, volley-ball, badminton)
- + 1 salle polyvalente de 1 100 m² (badminton, handball, volley-ball)
- + 3 salles de 560 m² (volley-ball, basket-ball, tennis, badminton, danse)
- + 1 salle de boxe
- + 1 salle de relaxation (yoga)
- + 1 salle de musculation (28 postes)
- + 1 mur d'escalade de 12 m x 6,50 m

[Plus d'infos sur csu@crous-paris.fr](http://plus.d'infos sur csu@crous-paris.fr)

Faire du sport à la Cité internationale universitaire de Paris

Les résidents peuvent bénéficier d'un large choix de cours et d'activités sportives à tarif préférentiel. L'inscription est possible pour une année universitaire (de septembre à juin), pour un trimestre ou même pour un mois. Le public externe à la Cité peut lui aussi pratiquer de nombreux sports par l'intermédiaire de l'association Paris Université Club (PUC).

Les services des sports des universités (SUAPS)

+ Paris 1

90 rue de Tolbiac - Paris 13^e
B. C.801. T. 01 44 07 88 96
dir.uefaps@univ-paris1.fr

+ Paris 2

92 rue d'Assas - Paris 6^e,
RDC du bât. Notre-Dame
des Champs.
T. 01 44 41 57 79
pascale.curty@u-paris2.fr

+ Paris 3

13 rue de Santeuil
Paris 5^e, B. 12.
T. 01 45 87 40 63
suaps@univ-paris3.fr

+ Paris 4

15 bis rue Champollion
Paris 5^e. T. 01 40 46 27 23
suaps@paris-sorbonne.fr

+ Paris 5

12 rue de l'École-de-
Médecine - Paris 6^e
T. 01 40 46 19 94
suaps@univ-paris5.fr

+ Paris 6

4 pl. Jussieu - Paris 5^e, bât. C
T. 01 44 27 36 69
as.paris6@upmc.fr

+ Paris 7

Pl. Jussieu - Paris 5^e, bât C
T. 01 44 27 57 26

+ ParisDauphine

Pl. du Maréchal -de-Lattre-
de-Tassigny - Paris 16^e
Hall d'honneur
T. 01 44 05 43 04
service.sports@dauphine.fr

Centres sportifs universitaires

+ Le CROUS

31 av. Georges Bernanos
Paris 5^e
T. 01 40 51 37 24
csu@crous-paris.fr

+ CIUP

17 bd Jourdan - Paris 14^e
ciup.fr ou sports@ciup.fr
T. 01 58 40 83 30

+ Le PUC

17 av. Pierre de Coubertin
Paris 13^e - puc.asso.fr
T. 01 44 16 62 62

Se cultiver

Kiosques, théâtres, musées...

LES ADRESSES INDISPENSABLES

Les kiosques jeunes

Ces kiosques municipaux sont incontournables pour les amateurs de culture. Quel que soit le domaine (cinéma, théâtre, salons, manifestations sportives...), vous y dénicherez les rendez-vous à ne pas manquer, les réductions et les places gratuites réservées aux moins de 28 ans.

Les kiosques théâtre

Pour bénéficier de places de spectacles à moitié prix pour les représentations du soir même, rendez-vous directement sur place : pas de contact téléphonique.

Les offres du CROUS

Vous avez envie de profiter pleinement de la vie culturelle parisienne, d'avoir vous-même une pratique artistique (théâtre, musique, danse, arts plastiques...), de monter une association ou un projet culturel : le service culturel du CROUS facilite toutes vos initiatives et projets notamment par le biais des concours et du dispositif « Culture Actions ».

Plus d'infos au 01 40 51 37 03/02. Inscrivez-vous à des manifestations culturelles à prix réduit : le CROUS met à votre disposition une billetterie qui vous permet de bénéficier de sorties culturelles à des prix avantageux (expositions, spectacles, conférences, visites de sites, courts séjours...).

L'Orchestre et le Chœur des Universités de Paris

Le CROUS et les universités parisiennes soutiennent l'Orchestre et le Chœur des Universités de Paris pour

permettre aux étudiants motivés de poursuivre pendant leurs études une pratique instrumentale ou vocale amateur, sous la direction de professionnels. Grâce à un travail soutenu (répétitions hebdomadaires, plus un dimanche par mois), les différentes formations musicales se produisent régulièrement en concerts publics : orchestre symphonique, ensembles de musique de chambre, chœur mixte.

Les étudiants ont accès à ces concerts à un tarif modique. T. 01 40 51 37 09

La galerie CROUS

La galerie CROUS Beaux-Arts est destinée à promouvoir les jeunes artistes (peintres, sculpteurs, photographes, architectes, vidéastes...), étudiants ou anciens étudiants ayant obtenu récemment un diplôme des écoles nationales supérieures d'art ou des unités de formation et de recherche en arts plastiques de l'Université. La galerie est louée aux exposants et les candidatures sont soumises à l'appréciation d'un jury.

Plus d'infos et conditions de location de l'espace, programmation : T. 01 43 54 10 99

Le Forum des Images

Le Forum des Images – institution subventionnée par la Ville de Paris – présente quotidiennement dans les 5 salles, une programmation organisée autour de cycles thématiques, de festivals, de séances pour le jeune public, de rendez-vous cinéphiles... Par ailleurs, le Forum des Images propose une collection riche de 6 500 films dont Paris est le sujet ou le décor, ainsi que des œuvres issues d'autres fonds audiovisuels. Ces films sont consultables seuls ou en groupe dans une salle des collections entièrement numérisée. Tarifs préférentiels pour les étudiants.

Plus d'infos au 01 44 76 63 00 ou sur forumdesimages.fr

Les théâtres municipaux

10 théâtres municipaux proposent des tarifs à prix réduits pour les étudiants. À titre d'exemple, le Passeport Jeunes est nominatif, valable 1 an et coûte 14€. Il donne accès à chaque spectacle au tarif de 6€ au théâtre Silvia Monfort, au théâtre Mouffetard, au théâtre 13 et au théâtre 14. Le Vingtième Théâtre, le théâtre Paris-Villette et la Maison de la Poésie proposent aux jeunes des cartes « Maison » et des tarifs préférentiels.

Retrouvez toutes les infos sur culture.paris.fr

Les musées

Dans sa volonté d'ouvrir l'accès à la culture au plus grand nombre, la Ville de Paris propose - pour les collections permanentes de ses musées - l'entrée gratuite pour tous, à l'exception des Catacombes, de la crypte archéologique et du musée Galliera (les collections ne sont accessibles que durant les expositions). Les expositions temporaires sont à demi-tarif pour les étudiants !

Rendez-vous sur musées.paris.fr

Les bibliothèques

En accès libre et ouvertes à tous, les bibliothèques de la Ville de Paris offrent de nombreuses ressources aux étudiants.

Les kiosques

+ Kiosque jeunes Le Marais

14 rue François-Miron
Paris 4°. M° Saint-Paul, Pont Marie ou Hôtel de Ville.
Du lun. au ven. de 10h à 19 h T.
01 42 71 38 76

+ Kiosque jeunes

Champ de Mars
101 quai Branly (au CIDJ) Paris
15°. M° Bir-Hakeim. Du lun. au ven. (fermé le jeudi matin) de 10h à 18h
T. 01 43 06 15 38

+ Kiosques jeunes Fleury

Goutte d'Or Barbara
Hall du centre musical
1 rue Fleury - Paris 18°
M° Barbès Rochechouart
T. 01 42 62 47 38

Les bibliothèques municipales généralistes

À travers ses 58 établissements de prêt répartis sur les 20 arrondissements et ses bibliothèques spécialisées en musique, arts ou histoire, le réseau municipal offre un éventail très riche des différentes formes d'expression culturelle.

La liste des bibliothèques municipales de Paris par arrondissement est disponible sur bibliotheque.paris.fr

La Bibliothèque publique d'information (BPI)

Espace gratuit de consultation (sans prêt !) très prisée des étudiants (2000 places assises), la BPI propose de consulter sur place plus de 400 000 documents, 350 000 livres, 2320 titres de revues et périodiques, 2359 films, des méthodes de langues...

Les bibliothèques en ligne de la BPI

Sur bpi.fr, BiblioSés@me est un service coopératif de réponses à distance. Dans cette rubrique, vous pouvez :

- + poser vos questions à un(e) bibliothécaire
- + interroger la base de connaissance des questions traitées
- + obtenir des informations sur le réseau coopératif BiblioSésame

L'agenda en ligne d'etudiantdeparis.fr

Toute l'année, retrouvez des bons plans, gratuits ou à moins de 8€, ainsi que des invitations pour des expositions, des concerts, des conférences...

etudiant **deparis.fr**

MAGAZINE

INFOS PRATIQUES SORTIES INVITÉS



LE SITE DE TOUS LES ÉTUDIANTS DE PARIS

Mairie de Paris



Les bibliothèques

municipales spécialisées

+ Bibliothèque historique de la Ville

de Paris

Hôtel de Lamoignon
24 rue Pavée - Paris 4^e
T. 01 44 59 29 40
Du lun. au sam. de 10h
à 18h. Histoire de Paris,
fonds particulier sur le
théâtre, fonds littéraire.
Consultations sur place

+ Bibliothèque de l'Hôtel de Ville

Hôtel de Ville,
5 rue de Lobau - Paris 4^e
T. 01 42 76 48 87. Du lun.
au ven. de 9h30 à 18h.
Administration, droit,
histoire de Paris.
Consultations sur place

+ Bibliothèque Forney

Hôtel de Sens
1 rue du Figuier - Paris 4^e
T. 01 42 78 14 60. Mar., ven.
et sam. de 13h30 à 19h. Mer.
et jeu. de 10h à 19h30.
Beaux-arts, arts
décoratifs, arts
graphiques, métiers d'art.
Fonds de la bibliothèque
des arts graphiques.
Consultations sur place
et prêts

+ Médiathèque musicale de Paris

Forum des Halles - 8 porte
Saint-Eustache - Paris 1^{er}
T. 01 55 80 75 30. Du mar.
au sam. de 12h à 19h
Musique et danse. Prêts

et consultations sur place
(CD, livres et revues sur la
musique, parutions,
vidéos, archives, sonores
et écoute sur place)

+ Bibliothèque Marguerite Durand

79 rue Nationale - Paris 13^e
T. 01 53 82 76 77. Du mar.
au sam. de 14h à 18h.
Consultations sur place.
Documentation sur les
femmes et le féminisme

+ Bibliothèque des Littératures policières (BILIPO)

48-50 rue du Cardinal-Lemoine - Paris 5^e
T. 01 42 34 93 00. Du mar.
au ven. de 14h à 18h. Le
sam. de 10h à 17h et sur rdv.
Littérature policière
et domaines annexes.
Criminologie, espionnage,
cinéma policier.
Consultations sur place

+ Bibliothèque du Cinéma François Truffaut

Forum des Halles -
4 rue du Cinéma - Paris 1^{er}
T. 01 40 26 29 33
Du mar. au dim. de 12h
à 19h. Documentation
sur le cinéma et
l'audiovisuel, DVD. Prêts
et consultations sur place

+ Bibliothèque du Tourisme et des Voyages

Bibliothèque Trocadéro
6 rue du Commandant
Schloesing - Paris 16^e
T. 01 47 04 70 85

Mar., jeu. et ven. de 13h
à 19h. Mer. de 10h à 19h
et sam. de 10h à 18h. Guides
touristiques, livres de
photos, récits, cartes
géographiques. Histoire
du tourisme, des
transports et des sports
liés au voyage...

+ Fonds historique de la bibliothèque de l'Heure joyeuse

Du mar. au ven., sur rdv.
6-12 rue des Prêtres-Saint-Séverin - Paris 5^e
M^o Saint-Michel-Clunay
T. 01 56 81 15 60
Livres et disques français
et étrangers du XVIII^e
à nos jours. Livres
soviétiques de 1917 à 1945

La Bibliothèque publique d'information (BPI)

+ Centre Georges Pompidou (entrée rue Beaubourg) - Paris 4^e
T. 01 44 78 12 33
Du lun. au vendredi de 12h
à 22h (fermé le mardi)
et les WE de 11h à 22h.
bpi.fr

S'engager

Au sein de la Ville

LES ÉTUDIANTS ONT LA PAROLE

La Mairie vous permet de participer au débat démocratique municipal grâce à des instances où vous pouvez vous informer et vous exprimer sur les sujets qui vous concernent.

Étudiant de Paris - Le Conseil

Étudiant de Paris - Le Conseil est l'instance de démocratie participative consacrée aux étudiants mise en place par la Ville de Paris. Elle formule des propositions d'octobre à mai sur un thème qui concerne la vie des étudiants à Paris.

Le Conseil réunit 25 membres de droit : élus étudiants, représentants des associations et organisations étudiantes. Sur la page Facebook de Étudiants de Paris - Le Conseil, tous les étudiants parisiens et la communauté universitaire peuvent également formuler des propositions et débattre.

En 2010/2011, le Conseil a travaillé sur les conditions de vie des étudiants plus particulièrement sur trois axes de réflexion : le logement, la santé et la restauration. Il émet des propositions dans un rapport téléchargeable sur leconseil.etudiantdeparis.fr.

Pour plus d'informations : etudiantdeparis.fr / le lieu de réunion du Conseil : Maison des initiatives étudiantes - 50 rue des Tournelles - Paris 3^e T. 01 49 96 65 30 et mie.paris.fr

Les Conseils de la jeunesse

Ils visent à mieux prendre en compte les aspirations des jeunes Parisiens, à encourager leur implication dans la vie de la cité et leur accès à la citoyenneté, à

Agir
dans la Ville

etudiantdeparis.fr

soutenir et accompagner leurs projets collectifs. Ils s'adressent aux jeunes Parisiens qui habitent, étudient ou travaillent à Paris. L'inscription au Conseil de la jeunesse de votre arrondissement peut se faire tout au long de l'année en contactant l'animateur référent.

Retrouvez leurs coordonnées et toutes les infos sur les Conseils sur cpj.paris.fr

Dans les arrondissements

Participez à la vie de votre arrondissement grâce aux 121 Conseils de quartier, instances consultatives sur des thèmes de la vie quotidienne (urbanisme, éducation, animation...). On peut être candidat dès 16 ans. Le Conseil de la citoyenneté des Parisiens non communautaires est ouvert aux Parisiens majeurs, ressortissants de pays hors Union européenne et n'ayant pas le droit de vote en France. Ce comité consultatif leur permet d'être reconnus comme citoyens parisiens, d'être entendus et d'exprimer leur sentiment d'appartenance à la Ville.

Volontaire en Service civique

Vous faites quoi ces prochains mois ?

Dans le cadre du service civique, la Ville de Paris recrute des jeunes de 18 à 25 ans pour des missions de 9 à 12 mois. L'objectif de ces missions est de contribuer au maintien du lien social dans la Ville au travers de 300 missions dans 14 domaines différents (environnement, santé, sport, sénior, jeunesse, étudiant...). Les volontaires reçoivent une indemnité de 446 € par mois pendant la durée de leur mission.

Plus d'infos sur paris.fr/servicecivique

SERVICE CIVIQUE

Vous souhaitez vous engager ?

Déposez votre candidature à l'attention de :
Isabelle.rebiere@paris.fr
ou au 47bd Diderot Paris 12^e

Deux sites vous aident dans votre projet d'engagement :

- jeunes.paris.fr, rubrique « Devenir citoyen », puis « service civique ».
- service-civique.gouv.fr

La Maison des initiatives étudiantes : une structure municipale pour accompagner les projets des étudiants

La Maison des initiatives étudiantes accompagne les étudiants porteurs d'un projet, qu'il soit individuel ou collectif au sein d'une association étudiante. Située à deux pas de la place de la Bastille, la MIE est un espace de 1 000 m² entièrement équipé : salles de réunion, de répétition et d'exposition, bureaux associatifs, matériel audiovisuel et informatique, accès Wi-Fi gratuit, centre de documentation... Toutes les ressources nécessaires sont mises, gratuitement, à votre disposition pour mener à bien vos initiatives : animation de votre école ou université, solidarité locale ou internationale, lutte contre les discriminations, création artistique, médias étudiants, développement durable...

La Maison des initiatives étudiantes, c'est surtout des formations collectives, un accompagnement par des experts de la conduite de projet et des conseils personnalisés pour rechercher des financements, des partenaires... Et réussir votre projet !

Lieu de convivialité, elle vous permet également de rencontrer plus de 220 associations étudiantes pré-

MIE

50 rue des Tournelles - Paris 3^e
M^o Bastille ou Chemin Vert. Lun. de 14h à 22h, mar. au ven. de 10h à 22h et sam. de 10h à 19h (fermeture entre Noël et le Jour de l'An et tout le mois d'août)

La MIE - Labo 13

15 rue Jean-Antoine de Baïf - Paris 13^e
M^o Bibliothèque François Mitterrand. Du mar. au ven. de 11h à 19h et le sam. de 10h à 19h. mie@paris.fr

sentes sur le territoire parisien. La MIE accueille les activités parisiennes du réseau Animafac, de Télésorbonne, du REFEDD, du GENEPI et héberge les studios de Radio Campus Paris.

La MIE - Labo 13

Un nouvel espace a ouvert en mars 2011 : la MIE - Labo 13. Située sur le campus PRG. Elle offre les mêmes services que la MIE rue des Tournelles.

Plus d'infos sur mie.paris.fr ou en écrivant à mie@paris.fr

Trouver une association

RÉSEAUX D'ASSOCIATIONS ET SOLIDARITÉ

Quels que soient vos centres d'intérêts, vous trouverez à Paris l'association qui répond à vos attentes...

ANIMAFAC - un réseau d'associations

Animafac est un réseau de 12000 associations étudiantes qui agissent pour faire progresser la solidarité, développer l'action culturelle, préserver l'environnement... Le réseau permet aux associations d'échanger sur leurs pratiques lors de rencontres locales et nationales, de partager des outils mais aussi de réfléchir et de débattre ensemble. De nombreuses ressources sont proposées aux associatifs étudiants : animafac.net, guides et fiches pratiques, annuaires des associations et des partenaires, formations, accompagnement individualisé...

Comment devenir bénévole avec l'AFEV

Devenir bénévole à l'AFEV, c'est s'engager dans des actions concrètes de solidarité pour ceux qui en ont le plus besoin. En partenariat avec la Ville de Paris, l'AFEV permet aux étudiants parisiens d'accompagner bénévolement dans leur scolarité des élèves en difficulté dans des établissements situés en ZEP. En réalisant également des accompagnements éducatifs au

sein de centres d'accueil des demandeurs d'asile, de centres sociaux, ou d'hôpitaux, les étudiants bénévoles de l'AFEV se positionnent comme de véritables acteurs du développement local. En liaison avec la Maison des initiatives étudiantes, l'AFEV se veut aussi un lieu de débats et d'échanges sur les questions d'éducation, de solidarité et de citoyenneté.

Restez branchés sur l'actualité étudiante

Il existe à Paris de nombreux médias animés par des étudiants et diffusés sur les campus et dans les écoles. Radio Campus Paris, radio associative, étudiante, indépendante et francilienne relaie les événements culturels, associatifs et étudiants qui font bouger l'Île-de-France. Elle émet tous les jours, à partir de ses studios situés à la Maison des initiatives étudiantes, de 17h30 à 5h30 sur le 93.9FM et en continu surradiocampus-paris.org.

D'autres médias relaient l'actualité étudiante, c'est le cas de Télésorbonne (telesorbonne.com) ou des journaux Contrepoint (contrepoint.info) et L'Étudiant autonome (letudiantautonome.fr).

Les aides financières

SUBVENTIONS, PRIX, CONCOURS...

Une fois votre projet finalisé, vous pouvez bénéficier d'aides financières pour le réaliser. Quelques pistes...

Trouver une asso

+ Animafac
23 rue Dagorno - Paris 12^e
T. 01 42 22 15 15
animafac.net

Devenir bénévole

+ AFEV - Pôle Paris
79 rue de la réunion - Paris 20^e
pole.paris@afev.org
ou afev.org

RENSEIGNEMENTS
ET CANDIDATURES

Après du Bureau de la vie étudiante de la Ville de Paris (Direction du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur) - Sous-direction de l'enseignement supérieur).
55 rue de Lyon - Paris 12^e
T. 01 56 95 20 90
Dossier à télécharger sur etudiantdeparis.fr ou sur paris.fr

Le soutien aux projets étudiants de la Mairie de Paris**Les subventions aux associations étudiantes**

La Mairie de Paris aide les associations étudiantes à financer leur projet, répondant aux critères de la charte de subvention de la Ville. Le projet doit être collectif et être exclu du cursus universitaire, porter un intérêt pour la vie étudiante parisienne et être tourné vers le public parisien. Chaque année, 400 000 € sont consacrés au financement de ces projets associatifs et près de 40 associations étudiantes en bénéficient.

Les prix et concours Paris Jeunes Aventures

Cette bourse soutient financièrement les projets à but culturel, environnemental, sportif ou de co-développement, en France ou à l'étranger. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans.

Pour présenter votre projet, il vous suffit de retirer un dossier (disponible à compter du mois de février). L'association Aventure du bout du monde (ABM) vérifie ensuite la faisabilité des dossiers puis reçoit et conseille les candidats.

Plus d'infos sur jeunes.paris.fr et etabm.fr

Paris Jeunes Solidaires

Ce dispositif soutient des projets de solidarité (individuels ou collectifs, ponctuels ou pérennes) portés par des jeunes de 13 à 30 ans et qui bénéficient à un public parisien ou francilien.

Plus d'infos sur jeunes.paris.fr

Paris Jeunes Vacances

Besoin d'un petit coup de pouce pour partir en vacances ? Si vous avez entre 13 et 30 ans, Paris Jeunes Vacances vous permet de bénéficier d'un chéquier vacances de 150 € et de partir ainsi en toute autonomie !

Dossier à télécharger sur jeunes.paris.fr

Le label Paris Europe

Accordé aux associations ou établissements scolaires, ce label récompense les projets qui facilitent les liens et la citoyenneté européenne avec des prix pouvant atteindre 15 000 €. Quel que soit le domaine d'action (économie, culture, sport...), un jury sélectionne les projets innovants, concrets, ayant une dimension européenne et un intérêt parisien.

Plus d'infos sur paris.fr, rubrique « Relations internationales ».

Le FSDIE des universités

Le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) est constitué d'une partie des droits d'inscription acquittés par les étudiants à l'université. Il permet de soutenir financièrement des projets culturels, citoyens ou sportifs. Dans chaque université, une commission examine, trois à quatre fois par an, les dossiers déposés par leurs étudiants : sur des critères qui peuvent varier d'un établissement à l'autre.

Retrouvez les coordonnées du service de la vie étudiante de votre université sur mie.paris.fr

Programme « Envie d'agir »

Ce programme du haut-commissariat à la jeunesse encourage, soutient et valorise la capacité d'initiative des jeunes de 11 à 30 ans, dans tous les domaines : la solidarité internationale ou de proximité, l'animation sociale et culturelle, le développement durable à la création d'entreprise...

Envie d'agir apporte un soutien à la fois pédagogique, technique et financier permettant de vous accompagner, de l'émergence à la réalisation effective de votre projet quel que soit votre âge, votre situation ou l'envergne de votre projet.

Il fédère deux dispositifs complémentaires pour aider les jeunes à passer de l'idée au projet :

- ✦ **Envie d'agir - Projets jeunes** : dispositif départemental de soutien aux premiers projets des 11-30 ans, individuels ou collectifs, à caractère d'intérêt général, d'utilité sociale, d'animation locale... La bourse peut atteindre 1 000€.
- ✦ **Envie d'agir - Défi jeunes** : dispositif régional, de soutien aux projets professionnalisant des 18-30 ans. La bourse peut atteindre 6 000€.

Plus d'infos sur enviedagir.fr ou auprès de **René Tredez**, correspondant régional « Défi / Concours Engagement » T. 01 40 77 56 89 rene.tredez@jeunesse-sports.gouv.fr

Les aides privées

Les Bourses déclics jeunes de la Fondation de France

Les Bourses déclics jeunes de la Fondation de France aident les jeunes de 18 à 30 ans à réaliser leur vocation ou un projet personnel dans les domaines les plus divers (art, artisanat, culture, sciences, techniques, action sociale ou humanitaire, environnement...). Chaque année, une vingtaine de bourses sont distribuées. Le montant d'une Bourse déclics jeunes est aujourd'hui de 7 600€.

La Fondation de France abrite aussi des fondations qui distribuent des bourses aux étudiants pour les aider, sur critères spécifiques, dans le financement de leurs études (scolarité, loyers...).

Le fonds d'aide aux associations étudiantes de la LMDE (La mutuelle des étudiants)

Vous faites partie d'une association étudiante et vous avez un projet associatif ?

La mutuelle des Étudiants met en place un fonds d'aide financier pour aider les étudiants à réaliser leur projet associatif. Pour être éligible, le projet doit être d'intérêt général et partager les valeurs de la LMDE : démocratie, partage, solidarité et autonomie.

Pour télécharger le dossier de candidature relatif au Fonds d'aide aux associations étudiantes : lmde.com, rubrique « Services & Avantage ». Vous trouverez une liste d'aides, concours et prix pour réaliser vos projets sur etudiantdeparis.fr, rubrique « Infos pratiques » puis « Aides aux projets ».

Les organisations étudiantes représentatives

LA POLITIQUE OU LES PROBLÉMATIQUES ÉTUDIANTES VOUS INTÉRESSENT ?

Voici les syndicats étudiants dont les membres sont élus au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), l'organe représentatif de la communauté universitaire.

Les organisations

+ L'UNEF

Union nationale des étudiants de France.
112 bd de la Villette
Paris 19^e. T. 01 42 02 25 55
ou unef.fr

+ PDE

Promotion et Défense des Étudiants. 14 passage
Dubail - Paris 10^e
ou pde.fr
T. 06 64 69 67 73

+ LE MÉT

34 rue Émile-Landrin
92100 Boulogne
T. 01 78 16 40 30 ou
mouvementdesetudiants.fr

+ La FAGE

La Fédération des associations générales étudiantes
5 rue Frédéric Lemaître
Paris 20^e. T. 01 40 33 70 70
ou fage.asso.fr

+ La confédération étudiante

41 rue Émile-Zola
93100 Montreuil
T. 01 48 59 67 44
ou confederation-etudiante.org

Créer

ICI & DEMAIN

FESTIVAL ARTISTIQUE ÉTUDIANT

Depuis 2004, le festival artistique étudiant ICI & DEMAIN permet à plusieurs dizaines d'étudiants engagés dans des pratiques artistiques d'être produits dans des salles, scènes et galeries parisiennes pour y être découverts du grand public. Ce festival organisé par la Mairie de Paris est coordonné par la MIE et bénéficie du soutien des universités parisiennes.

Plus d'infos au 01 49 96 65 30, sur mie.paris.fr, à mie@paris.fr ou sur icietdemain.paris.fr

Comment participer à la 9^e édition du festival ?

Dès le début du mois d'octobre, ouverture de l'appel à projet à tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur (BTS, école, université) de Paris ou d'Île-de-France. Il est possible de déposer un ou plusieurs projets dans les catégories suivantes :

- ✦ spectacle vivant : théâtre, danse, mime, performance, arts de la rue, marionnettes, cirque, magie, stand up...
- ✦ arts plastiques : arts numérique, installation, photographie, peinture, sculpture, gravure, architecture, design...
- ✦ musique : rock, pop, musiques électroniques, hip-hop, slam, chanson, comédie musicale...
- ✦ courts métrages : fiction, animation ou cinéma expérimental (films de moins de 20 minutes)...

Les projets peuvent être individuels ou collectifs (la majorité des membres doivent être étudiants).

Dépôt des candidatures au plus tard autour du 20 novembre 2011.

Exprimer
votre créativité

etudiantdeparis.fr

Les Paris Jeunes Talents

INFORMATIONS PRATIQUES

Dédié à la musique, au spectacle vivant et aux arts visuels, Paris Jeunes Talents permet aux jeunes de 13 à 30 ans de réaliser leur passion. Pour les amateurs, Paris Jeunes Talents accorde des aides (jusqu'à 1500€) destinées à faciliter la pratique artistique. De plus, un jury professionnel attribue chaque année 6 prix d'une valeur de 10000€ et un accompagnement dans les démarches des jeunes qui veulent en faire leur métier.

Le dispositif « Culture Actions » du CROUS

OSEZ VOS PROJETS !

Ce programme du CROUS est destiné à vous aider à réaliser vos projets artistiques (théâtre, cinéma, photographies...) et d'engagements (actions citoyennes, solidarité internationale, environnement...) au bénéfice de la communauté étudiante. Cette aide intervient en complément d'autres financements que vous aurez pu obtenir : parrainages, mécénat d'entreprise, subventions d'établissements publics ou de collectivités territoriales, conseils techniques, prêts de matériels...

Prendre rendez-vous au 01 40 51 37 03 / 02

La commission Culture Actions, se réunit 3 fois dans l'année pour attribuer ses crédits. Un concours des meilleurs projets Culture Actions, est aussi organisé à l'échelon national, en fin d'année universitaire.

Plus d'infos sur crous-paris.fr ou culture@crous-paris.fr

Le CROUS vous invite à participer à des concours sur un thème imposé : Grand Prix universitaire de la nouvelle (nov.-mar.), concours photo étudiant, concours du film court et de la BD (nov.-mai). Des prix sont décernés au niveau régional (académie de Paris) et national.

Pour en savoir plus T. 01 40 51 37 03 ou 02 et culture@crous-paris.fr

MAIRIE DE PARIS

DEVENEZ VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE!

**UN ENGAGEMENT CITOYEN
POUR LES JEUNES DE 18 À 25 ANS**

**UNE CHANCE DE VIVRE DE
NOUVELLES EXPÉRIENCES**

**LA DÉCOUVERTE DE MISSIONS
VARIÉES AU SEIN DES
DIFFÉRENTES DIRECTIONS
DE LA MAIRIE DE PARIS**

**UNE INDEMNITÉ MENSUELLE
DE 446 EUROS**

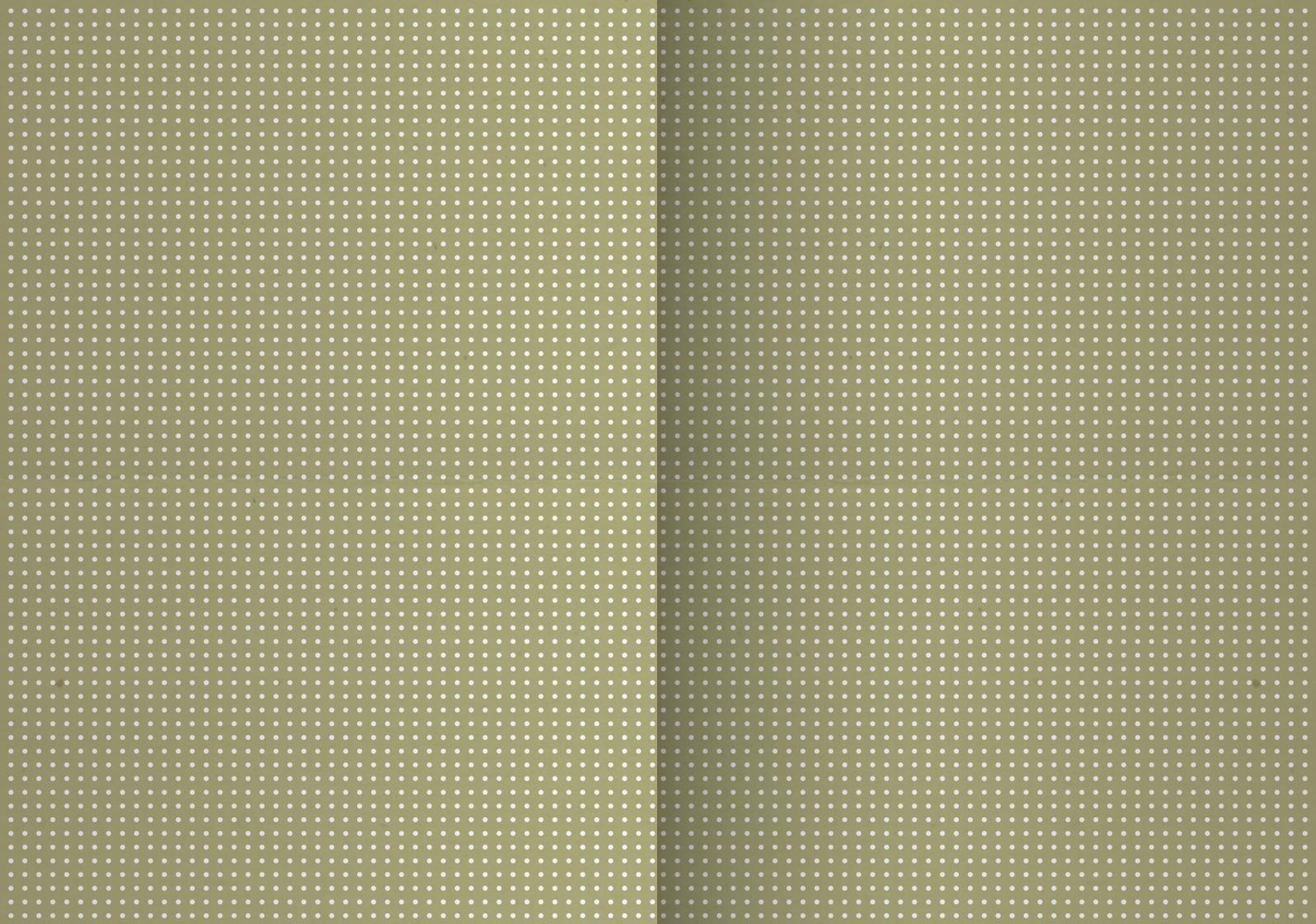
**POUR DÉPOSER VOTRE
CANDIDATURE :**
Mail : isabelle.rebiere@paris.fr
ou dépôt des candidatures
au 47 bd Diderot,
75012 Paris

RENSEIGNEMENTS SUR :

- PARIS.FR/SERVICE CIVIQUE**
- JEUNES.PARIS.FR**
- SERVICE-CIVIQUE.GOUV.FR**

SERVICE CIVIQUE **Paris Solidaire Bénévole** **PARIS JEUNES TALENTS**

**TOUTE L'INFO
au 3975 et
sur PARIS.FR**
Une offre d'emploi à durée déterminée



CROUS

Au 01 40 51 36 00
ou crous-paris.fr

**Bureau de la Vie Étudiante
de la Mairie de Paris**

Au 01 56 95 20 91



**TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR**

*Prix d'un appel local à partir d'un poste
fixe sauf tarif propre à votre opérateur